

SEANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2012

Président : M. Roger GOLAY
Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Christian FLURY, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Benoit KAUFFMANN, Mme Luisa PENTZKE

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2013
- 7) Commission des travaux et constructions - Séance du 31 mai 2012 -
Rapporteur : M. Damien BONFANTI
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 11 juin 2012 - Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO
Chantiers divers - Bouclément des comptes – Crédit complémentaire
de Fr. 195'376.20 pour la réfection du préau principal de l'école du
Bachet

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire - Séances des 30 mai et 29 août 2012 –**
Rapporteurs : M. Damien BONFANTI et M. Christian HAAS
 Octroi à la Municipalité de Leysin d'une servitude de passage sur la parcelle n°159, propriété de la Ville de Lancy **p. 468 Arrêté**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 29 août 2012 - Rapporteur : M. Christian HAAS
- a) Audition de représentants de l'association Les Passereaux **p. 469 Information**
 - b) Plan localisé de quartier n°29806-543, situé au chemin Emile-Paquin **p. 471 Arrêté**
 - c) Résolution relative aux projets de plan localisé de quartier n°29758, 29860, 29835 et 29813 **p. 472 Résolution**
 - d) Plans localisés de quartier n° 29758, 29860, 29835 et 29813 situés dans le quartier des Semailles **p. 485 Arrêtés**
 - e) Divers
- 10) **Commission des travaux et constructions - Séance du 30 août 2012**
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 17 septembre 2012 - Rapporteur : M. Damien BONFANTI
 Assainissement Pré-Longet/Mouilles PLQ 29473 – Crédit d'investissement (Fr. 265'000.--) **p. 486 Arrêté**
- 11) **Commission des travaux et constructions –**
Séance du 4 septembre 2012 - Rapporteur : M. Damien SIDLER
- a) Choix des étapes du Mégaron **p. 487 Vote**
 - b) Information sur le bâtiment administratif **p. 488 Information**
 - c) Motion demandant la modification du régime de la circulation sur le premier tronçon de l'avenue des Morgines **p. 488 Information**
 - d) Divers
- 12) **Commission de la culture - Séance du 4 septembre 2012 -**
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 17 septembre 2012 - Rapporteur : M. Damien BONFANTI
 Interventions artistiques sur la ligne de tram 14 – Annulation du crédit d'investissement voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2011 et nouveau crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- **p. 489 Arrêtés**
- 13) **Commission des travaux et constructions - Séance du 30 août 2012**
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
- a) Election du-de la Président-e **p. 500 Information**
 - b) Information sur le Plan général des eaux (PGEE) **p. 500 Information**
 - c) Information sur l'immeuble chemin Sous-Bois **p. 501 Information**
 - d) Divers

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

- 14) Commission de la sécurité - Séance du 3 septembre 2012 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Point de situation sur la mise en place des caméras de surveillance **p. 502** **Information**
 - b) Statistiques de la Fondation des parkings et de la Police municipale **p. 503** **Information**
 - c) Point de situation sur le dispositif cantonal de logements de requérants d'asile d'Anneville **p. 504** **Information**
 - d) Point de situation sur l'effectif de la Police municipale et des candidatures aux écoles de formation **p. 504** **Information**
 - e) Divers
- 15) Commission de la culture - Séance du 4 septembre 2012 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Bilan du prix Chronos de l'Association Viva **p. 505** **Information**
 - b) Validation de trois contrats de prestations : Musique de Lancy, Association musicale de Lancy, Concerts de Lancy **p. 506** **Information**
 - c) Divers
- 16) Commission des affaires sociales- Séance du 12 septembre 2012 -
Rapporteuse : Mme A.-C. JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Audition des représentants de l'association Solidarité-Femmes **p. 507** **Information**
 - b) Contrat de quartier – Etat de la situation – Audition de M. Eric TONDELIER, chef de projet **p. 508** **Information**
 - c) Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour la Villa Tacchini, en remplacement de Mme CASUTT **p. 508** **Information**
 - d) Divers
- 17) Commission de l'environnement et du développement durable -
Séance du 13 septembre 2012 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Opération éco-sociale à Lancy **p. 509** **Information**
 - b) Unireso – Résultats de l'offre 2012 et projets 2013 **p. 510** **Information**
 - c) Divers
- 18) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 17 septembre 2012 - Rapporteur : M. Damien BONFANTI
Commission de l'administration, affaires économiques et
communication - Séance du 11 septembre 2012 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Réflexion sur la vente des actions de Télélancy SA détenues par la Ville de Lancy **p. 511** **Information**
 - b) Divers
- 19) Propositions individuelles et questions **p. 513****
- 20) Questions du public **Annexe****

M. GOLAY : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance du Conseil municipal. Merci de votre présence. Je salue la présence du Maire, M. BAERTSCHI, des Conseillers administratifs, M. RENEVEY et M. LANCE. Je salue également la présence de Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, de la presse, du public, ainsi que vous tous chers collègues.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

J'excuse l'absence de Mme PENTZKE, M. KAUFFMANN et M. FLURY. Mme BARBEY arrivera un peu en retard.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. HAAS : j'ai une modification au point 16. Je devais rapporter la Commission de l'administration avec la même thématique que celle rapportée dans le rapport suivant qui est assuré par M. BONFANTI. Nous nous sommes coordonnés et je n'aurai rien à rapporter au point 16. Cela allègera un peu le programme.

M. GOLAY : je passe cette proposition au vote, c'est-à-dire que le point 16 sera remplacé par le point 17 et l'ordre du jour est décalé en fonction.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2012

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GOLAY : nous avons reçu trois courriers dont on vous donnera lecture. Le premier provient de l'association Les Passereaux, le deuxième de M. Gilbert RIGOTTI – c'est une lettre de remerciements – et le troisième provient du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges.

M. PERRIN (lecture des courriers) :

Association Les Passereaux

« Concerne: Plans localisés de quartier des Semailles officiels et des habitants

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Votre Conseil va à nouveau traiter le 27 septembre prochain de l'urbanisme du quartier des Semailles.

Nous vous avons déjà écrit à ce sujet le 22 mai dernier pour vous faire part de notre incompréhension et de notre colère par rapport à l'absence de processus participatif dans les réflexions sur l'urbanisation de notre quartier, et ce malgré nos demandes répétées d'y être associés.

Vous connaissez déjà les raisons de notre opposition aux PLQs qui vous sont proposés. Nous les avons déjà exposées longuement lors des cinq enquêtes publiques sur le PDQ et les 4 PLQ et nous tenons ces courriers à votre disposition si vous le souhaitez.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Face à cette absence de concertation, il ne nous restait plus d'autre choix que de nous lancer dans l'élaboration d'un projet d'urbanisation alternatif pour notre quartier et de vous en faire part.

Les propriétaires privés de ce quartier ne sont pas contre la densification de ce quartier, au contraire beaucoup d'entre eux envisagent de construire tout en continuant à habiter le quartier.

Par contre, nous n'avons pas envie de construire ce qui nous est proposé aujourd'hui, à savoir des barres sans âme et semblables à ce qui se fait partout ailleurs.

C'est la raison pour laquelle, comme plusieurs d'entre vous nous l'ont suggéré, nous avons mandaté deux architectes, Lorraine Baddeley et Christophe Ogi, qui sont tous les deux membres de la Commission d'aménagement du territoire (CAT) au niveau cantonal. Mme Baddeley a même présidé le sous-groupe de cette commission chargé de travailler sur la densification de la zone villa. Ce sont donc des grands spécialistes de cette problématique.

Nous leur avons demandé de nous proposer un autre urbanisme pour les Semailles, qui respecte l'esprit du PDQ voté par la Commune de Lancy et la densité prévue pour ce secteur.

Le résultat de leur travail vous est présenté en annexe à ce courrier. Il a aussi été présenté lors de la Commission de l'aménagement du 29 août, et nous remercions ses membres de nous avoir reçus et écoutés. Nous sommes aussi à votre disposition pour venir vous le présenter dans vos différents groupes politiques ou lors de sessions privées.

Le projet a été présenté aux membres des Passereaux lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 septembre dernier et a reçu un accueil enthousiaste des nombreux membres présents. Pour nous, habitants et propriétaires privés, il présente les principaux avantages suivants:

- Il propose une typologie de bâtiments différente et originale*
- Il permet de préserver les 4 plus jolies maisons du quartier, qui pourront ainsi continuer de donner charme et âme à ce quartier*
- Il qualifie les espaces verts, avec des espaces publics permettant à tous de cheminer et de se rencontrer dans le quartier, mais aussi des espaces semi-privés, réservés aux habitants des maisons adjacentes. Nous pensons que de tels espaces verts sont plus facile à investir pour y construire une vraie vie conviviale que les espaces verts entre des barres dont on constate bien dans la réalité que les habitants ont de la peine à les investir.*
- Il est conçu de façon à permettre une densification « à la parcelle », en permettant à ceux qui le souhaitent de construire rapidement tout en minimisant l'impact (pas de vue droite, hauteur des bâtiments voisins plus faible) sur les propriétaires souhaitant conserver leurs maisons encore quelques années.*

Ce projet ne préjuge en rien les promoteurs qui ont déjà des parcelles sur ce périmètre car il respecte entièrement leurs droits à bâtir. Sa conception parcellaire permet à chacun d'entre eux de réaliser leurs droits à bâtir dès l'adoption du projet.

Il ne préjuge en rien le souhait légitime de l'Etat de construire du logement, puisque la densité est respectée, voir même augmentée (cf. note 3). Nous sommes aussi persuadés que ce plan permettra la construction de logements beaucoup plus rapidement, d'une part parce que l'adhésion des propriétaires limitera fortement les procédures de référendums et d'oppositions, et d'autre part parce que son concept « à la parcelle » réduit les besoins de négociations d'échange de droits à bâtir entre propriétaires.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Nous espérons que ce projet suscitera aussi votre enthousiasme, car il respecte les grands principes que vous avez souhaité privilégier à travers le PDQ :

- *C'est un projet d'urbanisme cohérent,*
- *Qui fait une large place aux espaces verts, à la mobilité douce et aux cheminements prévus par le PDQ,*
- *Qui garde également le concept de « pastille verte » au centre de ce futur quartier.*

Nous ne vous demandons pas aujourd'hui d'approuver un projet que vous venez de découvrir, mais de reconnaître le grand potentiel du plan que nous venons de vous présenter. Nous demandons à la Commune de Lancy de soutenir cet avant-projet de PLQ et de demander à l'Etat de Genève de travailler sur ce nouveau projet pour l'amener au même niveau d'élaboration technique que les autres PLQs qui vous sont aujourd'hui proposés. Ainsi, vous pourrez choisir en toute connaissance de cause entre les deux projets.

Nous, Association des Passereaux, nous tenons à votre disposition, ainsi qu'à la disposition de l'Etat de Genève, pour travailler d'arrache-pied s'il le faut afin de faire mûrir ce projet rapidement et d'assurer l'adhésion d'un maximum d'habitants et de propriétaires.

Nous pensons qu'il est légitime que les habitants et propriétaires d'un quartier participent à son développement. Nous essayons de le faire de la façon la plus constructive possible, en proposant un projet qui intègre les intérêts de toutes les parties concernées et sommes prêts à le faire évoluer en tenant compte des remarques de chacun. Cela n'est pas le cas des PLQs qui vous sont proposés aujourd'hui, qui n'ont intégré aucune de nos observations et remarques. Dès lors que la preuve est faite qu'une autre conception du quartier est possible, nous ferons tout pour donner une chance à cette dernière.

Nous espérons vivement que votre conseil choisira la voie de la concertation et de l'implication des habitants, en donnant sa chance à un projet novateur et ambitieux sur le plan de l'urbanisme.

Dans l'attente de votre soutien, nous vous remercions de votre attention, nous vous adressons nos meilleures salutations.

*Sandrine Meyer-Chanson
Présidente »*

Gilbert RIGOTTI

« *Concerne : Piscine de Lancy*

Monsieur le Président,

Adeptes de la piscine de Lancy dès les premiers jours – depuis plus de 40 ans – j'ai apprécié cet espace et j'en ai bien profité avec toute ma famille.

Plus tard, j'ai apporté quelques critiques sur son fonctionnement et demandé – par une motion ad'hoc – certaines modifications, étant conseiller municipal de 1975 à 1987. Hélas, après deux ans et demi de travaux, cette commission n'a guère pu accéder à nos demandes.

Alors quelle belle surprise, au fil des ans, après la rénovation technique de la piscine, de voir ces roseaux comme une haie d'entrée, ces arbres et les tentures qui ombragent avec efficacité plusieurs endroits et surtout un restaurant super. Un personnel dynamique, sympathique, des menus variés pour toutes les bourses. Quelle réussite ! Il faut encourager ces jeunes qui aiment ce qu'ils font.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Encore un petit effort : un billet AVS au prix de 3.- comme à Carouge.

En vous remerciant, Monsieur le Président, de bien vouloir lire ma prose au Conseil municipal, je vous présente mes respectueuses salutations.

Gilbert Rigotti »

Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges

« Concerne: Fermeture de la Poste des Ormeaux

A Monsieur le Président, et aux membres du Bureau du Conseil municipal,

Notre Groupement, agissant dans le sens d'un acte citoyen, a tenté de comprendre le pourquoi et le comment des raisons de la fermeture de la Poste des Ormeaux, prévue au 31 décembre 2012 qui dessert 3500 ménages au Petit-Lancy.

Nous vous remettons en annexe la pétition signée par 2667 habitants et bénéficiaires des prestations du bureau de la Place des Ormeaux au Petit-Lancy, demandant leur maintien sinon total, du moins partiel.

En leur nom, nous demandons à ce qu'une délégation de notre groupement, soit entendue en urgence en commission afin que le Conseil municipal soit saisi de ce problème qui concerne une partie importante des habitants du Petit-Lancy auxquels nous nous sommes adressés. Nombre des conseillers municipaux ont personnellement signé cette pétition.

Nos démarches à ce jour n'ayant pas abouti, nous pensons nécessaire que les élus du conseil s'en saisissent et soutiennent notre action comme les participants à notre dernière AG nous l'ont demandé.

Recevez, Monsieur le Président et Membres du Bureau, nos respectueuses salutations.

*Jean-Claude Michellod
Co-Président*

*François Wittgenstein
Co-Président »*

M. GOLAY : concernant ce dernier courrier, le Bureau a décidé de transmettre cette pétition et ce dossier à la Commission de l'administration, affaires économiques et communication. Sauf erreur, c'est déjà inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de cette commission.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : vous savez que les restaurants scolaires utilisent beaucoup de nourriture pour nourrir les enfants et que, régulièrement, les restes des repas non-mangés doivent être jetés par les cuisinières. Ils sont payés bien entendu, mais ils doivent être jetés.

Emus par ce gaspillage, si l'on peut dire - il est évidemment difficile de parler de gaspillage au sens où chacun fait l'effort que ce soit compté au plus proche, néanmoins certains plats ont plus de succès que d'autres - nous avons demandé à Partage d'envisager une récupération de ces repas afin de les redistribuer aux personnes les plus nécessiteuses de la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Après une longue étude spécialement diététique, il est apparu qu'il était parfaitement possible de le faire. Depuis le 17 septembre dernier, les sept établissements scolaires de Lancy se voient récupérer tout ou partie des non-mangés – va-t-on dire – afin qu'ils soient conditionnés et redistribués. La redistribution se fera réellement à partir du 15 octobre 2012.

Ceci sera analysé plus en détail après quelques mois par le service des affaires sociales, mais au cas où vous voyez Partage qui va avec un triporteur dans les restaurants, c'est bien pour récupérer les invendus et les conditionner.

M. LANCE : je vous informe que Mme Myriam BOUSSINA a été nommée au poste de responsable de la culture et de la communication. Ce poste prévu au budget 2012, a été mis au concours selon la procédure habituelle et après avoir traité les 76 dossiers reçus, celui-ci a été finalement attribué à l'interne. Mme BOUSSINA a pris cette nouvelle responsabilité le 1^{er} septembre 2012 pour un taux d'activité de 70%, conservant les affaires économiques pour le 30% restant.

Quatre agents de police municipale ont prêté serment lors d'une cérémonie qui a eu lieu hier soir au Petit-Lancy à l'issue de leur école de formation de six mois. Ces nouveaux agents seront effectifs sur le terrain dès le 1^{er} octobre 2012, ce qui portera l'effectif des APM à cette date à 14 agents.

Dans le cadre de la modification des statuts de la CAP, caisse de prévoyance des collaborateurs des communes genevoises, deux séances d'information à l'intention des Conseillers municipaux (en particulier des membres de la Commission des finances) sont prévues les 14 janvier et 16 janvier 2013 à 18h30 dans des lieux à déterminer. Je vous demanderai de bien noter ces deux dates parce qu'elles sont importantes, en vue d'un vote du Conseil municipal pour cette modification des statuts de la CAP.

Vous avez reçu un dépliant concernant la quadriennale de Lancy de sculptures qui aura lieu à partir du 13 octobre 2012 dans le cadre de la piscine de Lancy.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DU BUDGET 2013

M. LANCE :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2013.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2013 qui vous est exposé ce soir est équilibré. Malgré des charges en hausse de 6% par rapport au budget 2012, c'est grâce à la sensible hausse des estimations fiscales que nous avons pu équilibrer et boucler ce budget dans des conditions sereines. En effet, le contexte économique actuel peut parfois surprendre, de par la relative bonne santé économique de notre canton en particulier et de notre pays en général, comparée aux tumultes de nos voisins européens. Face à cette situation, l'élaboration du budget s'est avérée prudente et consensuelle, avec une approche destinée à garantir avec nos moyens tous les besoins présents et futurs de nos résidents.

Nous devons assumer des tâches toujours plus importantes et le niveau des charges en est la conséquence, que ce soit en matière de besoin pour des nouveaux postes au sein de l'administration ou pour assurer notamment nos responsabilités vis-à-vis du secteur de la petite enfance, de la sécurité, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Les dépenses d'investissement récemment engagées affectent par ailleurs considérablement les charges d'amortissement.

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 94.64 millions, contre Fr. 90.66 millions aux comptes 2011, soit une hausse de 4.39 %. Par rapport au budget 2012, les revenus atteignent une augmentation de 7.63 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 100.18 millions contre Fr. 89.45 millions aux comptes 2011, ce qui correspond à une hausse de 12 %. Par rapport au budget 2012, celles-ci sont en augmentation de 6.44 %.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de Fr. 5.68 millions, **ceci nous donne un excédent net de revenus au budget 2013 de Fr. 141'500.-.**

L'IMPOT COMMUNAL

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

L'essentiel de nos recettes fiscales est constitué de l'impôt sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire. Les hypothèses de croissance retenues par le Département des Finances (DF) sont fondées sur les recommandations du Groupe de perspectives économiques.

Basées sur l'effectif 2010 de nos contribuables, les estimations fiscales calculées par le DF pour 2013 apportent les commentaires suivants :

Notre indice de capacité financière est passé de 70.74 points en 2012 à 71.15 points en 2013, ce qui a pour effet de diminuer de 1 point notre taux de part privilégiée, qui passe de 59 % en 2012 à 58 % en 2013. Il était de 60 % en 2011. Ce taux correspond à la part d'impôt communal de domicile.

Nous avons retenu une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2013 estimée à Fr. 1'372'448.- contre Fr. 1'255'015.- aux comptes 2011, soit une progression de 9.3%.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Par rapport aux éléments inscrits au budget 2012, les recettes fiscales de l'impôt sur les personnes physiques progressent de 7.4% en 2013.

Compris dans le calcul de la valeur de production du centime, l'impôt à la source augmente de 4% entre 2012 et 2013. L'Administration fiscale se base sur le taux moyen cantonal.

En comparant les centimes totaux 2011 qui intègrent les correctifs d'années antérieures, on remarque ainsi qu'en 2013, l'estimation est en très légère augmentation de 3.1%.

Objectivement, nous pouvons nous attendre à des corrections d'impôts entre les estimations et les taxations effectives au fur et à mesure de leurs notifications, qui se répercuteront encore sur les productions 2010 et 2011, ainsi que sur les estimations pour 2012 et 2013.

Personnes morales

Sur la base des nouvelles estimations de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour l'année 2012, l'Administration fiscale a évalué une progression de la valeur du centime de 3% en 2013. Le taux de croissance retenu est calculé par panel d'entreprises, et non plus sur la base d'un taux unique appliqué au niveau cantonal, selon l'ancienne méthode.

La valeur de production courante du centime « personnes morales » inscrite au budget 2013 est de Fr. 135'596.-, contre Fr. 109'158.- au budget 2012, soit une progression de 24.2%.

Cette croissance traduit un certain niveau de confiance du marché économique actuel, face à une conjoncture dépendante de la situation européenne. Il faudra rester toutefois vigilant ces prochains mois, en regard notamment d'un fléchissement annoncé de l'économie genevoise.

Produit de l'impôt communal

Au final, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 70.88 millions contre Fr. 66.32 millions aux comptes 2011.

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

Taxe professionnelle : Fr. 8.70 millions, contre Fr. 8.60 millions au budget 2012, et Fr. 8.67 millions aux comptes 2011. Cette taxe représente une part d'environ 9% de nos revenus totaux, hors revenus nets des immeubles. Par prudence, le niveau des encaissements retenus pour 2013 est stabilisé à hauteur des comptes 2011 et correspond à l'analyse des projections actualisées des taxations 2012.

Revenus divers : Fr. 5.15 millions contre Fr. 4.67 millions au budget 2012 et contre Fr. 6.05 millions aux comptes 2011.

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 4.58 millions contre 4.44 millions au budget 2012 et Fr. 4.32 millions aux comptes 2011;

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.33 millions contre Fr. 4.13 millions au budget 2012 et contre Fr. 4.08 millions aux comptes 2011. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Subventions à recevoir : Fr. 0.41 million contre 0.29 million au budget 2012, et contre Fr. 0.40 million aux comptes 2011.

Part à des recettes et contributions sans affectation : Fr. 0.25 million contre Fr. 0.24 million au budget 2012.

IMMEUBLES LOCATIFS

Le résultat sur immeubles enregistre un excédent de revenus de Fr. 5.68 millions contre Fr. 6.31 millions au budget 2012 et Fr. 4.54 millions aux comptes 2011.

CHARGES

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2013, le budget s'établit à Fr. 26.11 millions, contre Fr. 25.05 millions au budget 2012 et Fr. 22.61 aux comptes 2011.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2013 s'élève à Fr. 24.67 millions, contre Fr. 23.26 millions au budget 2012. Aux comptes 2011, ce poste s'est élevé à Fr. 22.21 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 17.14 millions au budget 2012 à Fr. 18.23 millions au budget 2013, écart qui se décompose comme suit :

Augmentations statutaires	226'000
Indexation vie chère 2013 0.7%	111'000
Indexation vie chère 2012 0% (budget 2012 1%)	-148'000
13 ^e salaires, primes et indemnités	76'000
Nouveaux postes, mutations, remplacements	<u>828'000</u>
Total	1'093'000

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 17.89 millions, contre Fr. 16.31 millions au budget 2012 et Fr. 17.32 millions aux comptes 2011.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées à raison de Fr. 16.51 millions au budget 2013, par rapport à Fr. 15.47 millions au budget 2012 et Fr. 13.67 millions aux comptes 2011.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités, qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 12.30 millions au budget 2013, contre Fr. 10.57 millions aux comptes 2011 et Fr. 11.03 millions au budget 2012. En 2012, ce poste intègre également la part contributive de la commune versée aux autres communes du canton dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 2.69 millions en regard de Fr. 3.00 millions au budget 2012 et Fr. 3.07 millions aux comptes 2011. Les investissements effectifs réalisés influencent en grande partie l'évolution des charges d'intérêts.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Fruit d'une importante réflexion sur les engagements politiques et les améliorations à apporter aux infrastructures publiques à court et moyen terme, ce budget des investissements demeure particulièrement élevé.

Pour le patrimoine administratif, les dépenses totales nettes sont constituées d'une part d'investissements votés et en cours pour 48%, et d'autre part d'objets en intention qui couvrent les grands travaux de rénovation, les constructions et les acquisitions, sans oublier les frais d'études.

Les dépenses nettes estimées pour 2013 s'élèvent à Fr. 38.1 millions, dont Fr. 16.2 millions pour les crédits déjà votés et Fr. 21.9 millions pour les objets en intention.

Il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements présentés ci-après représentent les montants nets, après déductions des subventions et recettes diverses. Passons maintenant en revue les principaux objets qui composent cette planification pour 2013 :

Le projet de construction du nouveau bâtiment administratif à côté de la Mairie se poursuit. Fr. 4.00 millions ont été inscrits en 2013 pour le démarrage des travaux.

Pour les écoles, il nous faut retenir trois objets : premièrement, les travaux de rénovation lourde de l'école des Palettes sont entamés, une somme de Fr. 5 millions est inscrite au budget 2013. Deuxièmement, la construction de la 1^{ère} étape de l'école intercommunale du Sapay a débuté, et c'est une dépense de Fr. 7.5 millions qui est inscrite pour 2013. Enfin, les travaux d'aménagements extérieurs de l'école de la Caroline se poursuivent en 2013 pour Fr. 1.3 million.

En ce qui concerne les parcs, une somme de Fr. 920'000.- est inscrite, pour mener à bien divers travaux de réaménagement.

Pour les lieux dédiés aux activités de loisirs, Fr. 2 millions sont prévus, à raison de Fr. 800'000.- pour les salles communales et Fr. 1'200'000.- pour les terrains d'aventures et la future maison du quartier des Marbriers.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle crèche dans le quartier de la Chapelle-Les Sciers, un montant estimé de Fr. 800'000.- est inscrit au budget 2013 pour compléter son étude.

La parcelle sise à la route du Grand-Lancy 96-98 devrait accueillir à terme deux bâtiments à vocation sociale. Pour couvrir le financement de ces constructions, une somme de Fr. 3.7 millions est planifiée en 2013.

Pour le bâtiment de la voirie au Petit-Lancy, les travaux de réfection de la toiture et des façades sont en cours et c'est une somme de Fr. 1 million qui est inscrite en 2013. L'objet prévoit également la pose de panneaux photovoltaïques.

Quant aux routes, ce n'est pas moins de 12 objets qui sont prévus, totalisant la somme de Fr. 2.16 millions. Etudes, réfections de chaussées, aménagements d'espaces publics et mise en place de la zone macarons au Petit-Lancy composent l'essentiel de cette somme.

L'étude de construction pour le futur parking sous l'esplanade des Palettes et la correction du tracé du tram est prévue à hauteur de Fr. 1.31 million.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

La construction des collecteurs dans le nouveau quartier de la Chapelle-Les Sciers se poursuit, et c'est un montant de Fr. 353'000.- net qu'il est prévu de dépenser l'année prochaine.

Notons également un montant de Fr. 900'000.- pour l'assainissement des collecteurs dans le secteur Semailles-Verjus.

En ajoutant à ces montants divers objets de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 33.87 millions, dont Fr. 17.69 millions nets en intention.

Au niveau des investissements du patrimoine financier, la ligne budgétaire pour les achats de terrains de Fr. 2 millions est reconduite.

Les travaux de rénovation du bâtiment sis chemin de Tressy-Cordy 3 sont planifiés pour Fr. 1'750'000.-. Nous avons également reporté Fr. 500'000.- pour l'agrandissement de la salle de judo au sous-sol de l'immeuble Chancy 28.

Le total du patrimoine financier atteint donc la somme de Fr. 4.25 millions.

Au total, les dépenses brutes se montent à Fr. 40.18 millions contre 43.15 millions au budget 2012, ou Fr. 38.12 millions de dépenses nettes contre 41.48 millions au budget 2012.

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2013 s'établit comme suit :

Amortissements	16.44 mio
+ Excédents de revenus	<u>0.14 mio</u>
Autofinancement (cash flow)	16.58 mio
- Dépenses brutes d'investissement	-40.18 mio
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>2.06 mio</u>
Total à financer par l'emprunt	-21.54 mio

Le montant de Fr. 21.54 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 17.29 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 4.25 millions.

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu pour certains, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Comme déjà signalé au début de cette présentation, ce budget a été élaboré dans un contexte difficile, mêlé d'incertitudes quant à l'évolution de la situation économique actuelle et de la répercussion sur les recettes fiscales. En l'état, nous avons construit ce budget 2013 sur la base des estimations communiquées par l'Administration fiscale cantonale en juin 2012 qui font apparaître des recettes fiscales personnes physiques supérieures de 7.4% et de 24.2% pour les personnes morales en regard des montants au budget 2012.

Finalement, cette augmentation des recettes fiscales estimées nous permet de couvrir une augmentation substantielle de nos charges de fonctionnement de 6.44% par rapport au budget 2012. Encore une fois, cette augmentation des charges est due principalement au

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

renforcement des prestations que nous nous devons de mettre à disposition des habitants d'une commune de 29'000 habitants.

Pour l'élaboration de ce budget, un travail au peigne fin a été assumé par les cadres et validé par le Conseil administratif, afin de déterminer les priorités, même dans les plus petits montants.

Il est important de relever, une nouvelle fois, que notre budget est équilibré grâce au rendement net des immeubles du patrimoine financier.

Les autorités communales et cantonales sont conscientes que les communes suburbaines, comme Lancy, doivent assumer des charges de plus en plus importantes pour répondre aux besoins de notre population que ce soit au niveau de la petite enfance, des écoles, des sports, de la sécurité ou encore de l'entretien des bâtiments et espaces publics.

Comme vous l'avez appris par la presse, le Conseil d'Etat a mis en consultation auprès des autorités communales un avant-projet de loi réformant la péréquation financière intercommunale. Ce texte supprime le partage des impôts des salariés entre commune de domicile et commune de travail. Il renforce la redistribution entre communes riches et pauvres. Reste à vérifier pour Lancy si la suppression de l'impôt sur le lieu de travail sera compensée par cette redistribution ?

Quant au programme d'investissements, même s'il peut paraître important au niveau de son ampleur, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif et de votre Conseil municipal de mettre à disposition de la population des équipements publics fonctionnels, en bon état et respectant notre environnement, élément majeur de notre futur.

Comme les membres de la commission des finances ont pu le constater, ce programme d'investissement n'est ni disproportionné, ni utopique, mais répond simplement à un besoin d'intérêt général qui correspond à une volonté de réalisation en 2013.

Bien entendu, nous devons être très attentifs l'année prochaine à l'évolution de l'économie dans notre canton et s'il le fallait, prendre les mesures de redressement qui s'imposent durant l'année 2013.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2013 de fonctionnement est équilibré, tout en restant sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme normal de mise à disposition d'infrastructures publiques.

Pour l'année 2013, ces budgets nous permettent de remplir l'essentiel de notre mission qui consiste en particulier à :

- mettre en œuvre notre politique affirmée de développement durable
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales ainsi que de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Mme Catherine ANDREY, cheffe du Service financier et de l'informatique, son collaborateur direct, M. Alexandre CHOUET, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2013.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen.

- 7) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 31 mai 2012 –
Rapporteur : M. Damien BONFANTI
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 juin 2012 – Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**
-

Chantiers divers – Boucllement des comptes – Crédit complémentaire de Fr. 195'376.20 pour la réfection du préau principal de l'école du Bachet

=====

M. GOLAY : il s'agit d'un arrêté qui, par erreur, n'avait pas été voté lors de la dernière séance du Conseil municipal. Les rapporteurs avaient déjà exposé la situation par rapport à cette demande de crédit complémentaire. Si vous êtes d'accord, vu qu'on avait déjà tous les renseignements, nous allons directement voter cet arrêté, à moins que quelqu'un souhaite la lecture de l'arrêté, que vous avez déjà eu sur les tables lors de la dernière séance.

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

- 8) **COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance des 30 mai et 29 août 2012
Rapporteurs : M. Damien BONFANTI et M. Christian HAAS**
-

Octroi à la municipalité de Leysin d'une servitude de passage sur la parcelle n°159, propriété de la Ville de Lancy

=====

M. BONFANTI présente le sujet : M. BAERTSCHI, magistrat en charge de l'aménagement du territoire, explique qu'il s'agit d'octroyer à la municipalité de Leysin une servitude de passage sur une parcelle propriété de la Ville de Lancy. Sur le plan, nous pouvons voir que toute la partie teintée en jaune appartient à la Ville de Lancy alors que la partie de couleur verte, soit les parcelles 167 et 168, appartient à la commune de Leysin.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

La commune de Leysin a décidé de vendre le bâtiment se trouvant sur la parcelle 167 d'où la demande de servitude de passage de la part des autorités afin de régulariser le passage et l'accès au bâtiment. Une rencontre s'est faite sur place afin que les demandes soient bien claires.

Vient le temps des questions de la part des commissaires. L'un d'eux relève la problématique du parking. Il lui est répondu que celui-ci se trouve bien sur la parcelle lancéenne. Des panneaux permettent de savoir quelles places de stationnement sont réservées. Il est aussi répondu qu'une convention a été établie pour ces places de stationnement et que la commune de Leysin s'engage à déblayer le chemin durant les périodes enneigées et d'en faire l'entretien jusque devant le bâtiment des Fleurettes appartenant à Lancy.

Un commissaire souhaite savoir qui prendra en charge les frais de cette opération auprès du notaire. Il lui est répondu que c'est la commune de Leysin qui prendra en charge les frais et que la servitude est accordée à titre gratuit.

Un commissaire souhaite s'assurer que la commune de Leysin va continuer à nettoyer le chemin si les autorités lancéennes acceptent l'octroi de cette servitude. M. GUERITEY, responsable du service des travaux et constructions, propose d'accompagner le projet d'octroi d'une lettre demandant à la commune de Leysin de continuer de nettoyer le chemin.

Un commissaire note que le document concernant l'octroi de la servitude dit le contraire. Il est indiqué que la Ville de Lancy s'engage à prendre en charge les frais d'entretien.

Un autre commissaire pense qu'il est nécessaire d'officialiser le fait que les frais d'entretien ne seront pas à la charge de Lancy. Un commissaire demande alors que l'on modifie l'acte notarié où il est question des frais d'entretien.

Un commissaire propose de sursoir au vote de cet arrêté afin de permettre aux autorités de Lancy et de Leysin de se rencontrer et d'éclaircir certains points. Après discussion, le point est renvoyé à la prochaine séance de commission.

M. HAAS présente le sujet : faisant suite à une demande de la commission, M. BAERTSCHI et M. CORAY du service des travaux, se sont déplacés à Leysin pour y rencontrer les autorités locales. Ils ont obtenu de cette commune que l'entretien total du chemin qui traverse la parcelle propriété de la ville de Lancy, soit assuré. Un nouvel acte notarié l'attestera, et sur cette base, et à l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement l'octroi à la municipalité de Leysin d'une servitude de passage sur la parcelle no 159.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 29 août 2012 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**

a) Audition de représentants de l'association Les Passereaux

=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, M, BAERTSCHI présente Mme Jeanene GUYE MATHEY, qui a été engagée au 1^{er} juin comme architecte-urbaniste pour venir renforcer le service des travaux et constructions.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Le président rappelle que l'ordre du jour a été modifié, l'association Les Passereaux ayant demandé une audition pour présenter son projet sur les PLQ des Semailles.

Un premier débat a lieu pour connaître la marge de manœuvre de la commission, respectivement de la commune par rapport à ce projet et à la procédure sur les PLQ, qui ont été mis à l'enquête depuis des mois.

Audition des représentants de l'association Les Passereaux

L'association est représentée par Mme MEYER-CHANSON, M. VOLKI, et accompagnée de deux architectes, Mme BADDELEY et M. OGI.

Mme MEYER-CHANSON, Présidente, donne lecture d'un texte de présentation, qui peut se résumer comme suit :

Elle rappelle qu'il est fondamental pour l'association de présenter son projet pour le quartier des Semailles dont elle représente les habitants.

L'association, indépendamment des remarques et observations qu'elle a déjà formulées durant les deux enquêtes publiques sur le plan directeur et les plans de quartiers, tient à proposer concrètement un autre projet. Les membres de l'association et les habitants du quartier ne veulent pas que le quartier ressemble à une banlieue, avec des tours et des barres, du style architectural dit du « plot genevois ».

Mme MEYER-CHANSON précise encore que sur le périmètre, 30 parcelles appartiennent encore à des propriétaires privés, dont 26 sont membres de l'association. Elle rappelle encore qu'au mois de juin, la commune a organisé une séance entre les différents acteurs, ce qu'elle a apprécié, mais cette séance n'a pas permis un résultat concret.

En conséquence, l'association a réfléchi à un projet alternatif, et durant l'été, elle a engagé les deux architectes précités qui vont le présenter à la commission.

C'est ensuite Mme BADDELEY qui présente l'étude pour laquelle elle a été mandatée. Elle indique avoir travaillé avec son collègue M. OGI à un groupe d'étude de la commission d'aménagement du territoire sur la densification de la zone villas, qui a démontré qu'il était envisageable de travailler plus en commun avec les propriétaires et de veiller ainsi à une densification qui ne soit pas synonyme de dégradation du paysage.

Après une explication sur les enjeux et quelques considérations sur l'architecture du projet, Mme BADDELEY explique qu'elle a fait une lecture du territoire à la lumière des documents du PDQ, précisant que les coulées vertes qui se propagent entre les bâtiments et l'idée de la chambre verte ont aussi été intégrées à son projet.

Elle observe ensuite que le projet est encore à un stade très conceptuel : il ne s'agit pas ici d'imposer une architecture, mais de privilégier une densification majoritairement à la parcelle, permettant plus de flexibilité, de liberté et une appropriation du projet par les propriétaires. Elle décrit ensuite une vue d'ensemble et quelques propositions, comme une typologie principale d'un quartier de type « hôtel particulier ». Il est également prévu des zones avec une urbanisation à la parcelle et un front de rue pour laisser à l'arrière des dégagements et des jardins.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Concernant la conservation de l'existant, certaines maisons intéressantes seraient conservées. Mme BADDELEY poursuit en donnant encore des précisions sur la densité, le type de construction et la qualité de vie présentés par ce projet. Elle indique encore qu'à ce stade, le projet permet une participation citoyenne des propriétaires, une densification plus simple et plus rapide, car chaque propriétaire peut mandater son propre architecte et choisir le montage financier dont il a envie.

En conclusion, Mme MEYER-CHANSON indique que ce projet a été présenté à une assemblée extraordinaire des Passereaux le 27 août. Devant l'enthousiasme suscité et la mobilisation de ses membres, elle souhaite que la commission reconnaisse le grand potentiel du projet et demande formellement à l'Etat de Genève de l'étudier et de le mettre au même niveau technique que les autres PLQ.

En réponse à un commissaire, Mme MEYER-CHANSON explique que les architectes ont été mandatés pour les quatre PLQ du carrefour Rambossons-Semailles et qu'ils ont également dessiné le PLQ qui attend le tram. Par contre, pas de mandat pour le PLQ dit « Emile Paquin » qui n'avait pas fait l'objet d'observation pendant les enquêtes publiques.

Suite à cette présentation, de nombreuses questions sont posées par les commissaires, qui portent notamment sur les points suivants :

- Le projet présenté respecte-t-il le parcellaire comme les premiers PLQ ou remet-il en question l'ensemble du parcellaire ?
- Si le projet tient compte de la végétation et des espaces publics verts, qu'en est-il de la mobilité douce, des piétons, vélos et entrées de parking ?
- Le projet semble présenter des parcs privatifs ou semi-privés, ces espaces seront-ils accessibles ou réservés aux habitants ?
- Des questions plus techniques également, sur la typologie des bâtiments, et les paramètres d'accessibilité, et les liaisons entre espaces semi-privés et surélevés en lien avec le respect des normes dans ces domaines ?
- Un commissaire rappelle également aux participants que cette zone est soumise à la loi générale sur les zones de développement, et qu'à ce titre, de nombreux éléments sont contraignants : prix des terrains, parkings, répartition des logements d'utilité publique, coopératives, libres ou habitations mixtes.

Les architectes mandatés par l'association et Mme MEYER-CHANSON fournissent des réponses en lien avec leur projet, qui de par sa nature, est encore à un stade où toutes ces considérations doivent être affinées.

Après quelques explications sur les orientations techniques et architecturales des défenseurs du projet et quelques considérants des représentants de l'office de l'urbanisme, et en conclusion, un commissaire rappelle que la commission doit garder à l'esprit que cette association a travaillé dans l'urgence tout l'été pour présenter ce projet.

b) Plan localisé de quartier n°29806-543, situé au chemin Emile-Paquin

=====

M. HAAS présente le sujet : concernant ce PLQ, Mme NEUMANN et M. SCATTOLIN, représentants de l'office de l'urbanisme, rappellent qu'il ne pose visiblement aucun problème et qu'il pourrait être adopté immédiatement. Ceci avait également été relevé précédemment par les représentants des Passereaux.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Il est encore précisé que ce périmètre n'a pas suscité de questions durant les enquêtes publiques.

Ce PLQ comporte un R + 4, un petit sous-sol, quelques places de parking et 40 logements. L'indice maximum demandé par la commune a été scrupuleusement respecté.

Comme ce PLQ ne semble pas cristalliser d'oppositions, il est proposé de le voter en premier : **il est accepté par 9 oui, aucun non et 1 abstention.**

M. FAVRE : vous avez vu dans le rapport qu'il y a eu 9 commissaires pour et 1 abstention. C'est toujours avec plaisir qu'on voit que certaines barres ne gênent pas. D'autres gênent, il fallait y penser pour les discussions suivantes. Il y a des barres qui ne gênent pas parce qu'elles sont loin, on ne connaît pas les motifs, certaines barres gênent et d'autres ne gênent pas. Pour une fois je suis en harmonie avec l'association Les Passereaux.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

c) **Résolution relative aux projets de plan localisé de quartier n°29758, 29860, 29835 et 29813**

=====

M. HAAS présente le sujet : avant de présenter les autres PLQ, M. SCATTOLIN rappelle notamment aux commissaires qu'un accord politique avait été pris en décembre 2011 entre la commune de Lancy et le Conseiller d'Etat de l'époque, à savoir qu'il s'agissait de ne pas dépasser une densité de 1.3 dérogation Minergie incluse, sur ce périmètre. Cet élément a conduit aux formes urbaines des PLQ actuels.

Il précise encore avoir rencontré les représentants des Passereaux il y a plus d'un an, et durant l'été, et que désirant être associés au processus, ils avaient été invités à déposer des demandes de renseignements sur les périmètres les concernant. Il les rencontrera à nouveau à la fin du mois de septembre.

Mme NEUMANN rappelle également que dans le façonnage des PLQ, ont été retenus la chambre verte centrale, les coulées vertes et la notion de lieu commun et d'échange, le chemin piétonnier des Rambossons et le chemin à circulation réduite.

Présentations des PLQ en projections et quelques chiffres

- PLQ 29758, situé au chemin des Rambossons, entre l'avenue Curé-Baud et le chemin des Semailles.

Il est prévu le long des Rambossons un futur chemin piéton. Quelques chiffres : Indice de 1.18, 80 logements, et quelques mètres carrés d'activité dans les rez-de chaussée, 108 places de parking, 11 places visiteurs, 7 pour les activités et 2 pour les visiteurs des activités. On respecte ce qui est demandé dans le PDQ au niveau de la densité et des volumes.

M. GOLAY : je crois que vous débordez sur les PLQ, mais là on est sur la résolution.

M. HAAS : le problème c'est que la résolution vient après la présentation des quatre PLQ.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

M. GOLAY : effectivement c'est plus simple pour les explications, la résolution juste avant les arrêtés. Continuez.

M. HAAS :

- PLQ 29835, situé entre le chemin des Semailles, le chemin des Rambossons et l'avenue du Curé-Baud.

Dans ce périmètre, il s'agit de valoriser également le cheminement piétonnier d'un côté et un aspect minéral. Ce périmètre a vraiment été développé pour être en harmonie avec le reste, Mme NEUMANN précisant que ces PLQ cherchent à maintenir le côté communautaire et perméable, il n'est jamais proposé de jardins privatifs. Quelques chiffres : une centaine de logements, un peu d'activités, 105 places de stationnement, 11 pour les visiteurs, 9 pour les activités et 5 pour les visiteurs des activités.

- PLQ 29860, situé entre le chemin des Rambossons et l'avenue des Communes-Réunies.

Ici les gabarits sont plus importants, car il a fallu répondre aux normes du bruit et protéger l'arrière tout en offrant une certaine habitabilité à l'intérieur de la barre. Les rez-de-chaussée prévoient des activités.

Du côté des Communes-Réunies, il est prévu une contre-route avec des stationnements, avec également une entrée de parking, pour amener le moins possible de voitures dans le quartier.

- PLQ 29813, situé entre le chemin des Rambossons et le chemin des Palettes.

Pour ce périmètre, on joue avec différentes géométries, parce que les Palettes sont très hautes. Des rampes de parking sont prévues côté Semailles et la chambre verte se trouve au nord. L'indice est toujours de 1.18, il est prévu 120 logements, 130 places de parking et 13 places visiteurs.

Pour terminer, Mme NEUMANN cite quelques chiffres pour l'ensemble du périmètre, qui ne devraient pas beaucoup varier, indépendamment du redimensionnement du 6^{ème} PLQ : on approche des 650 logements, 700 places de stationnement, 87 pour les visiteurs, 68 places pour les visiteurs des activités.

Ceci représente 68000 m2 de logement et environ 9000m2 d'activité.

Enfin, M. SCATTOLIN regrette qu'à aucun moment, l'association des Passereaux n'ait signalé qu'elle avait été largement impliquée dans le processus, ayant été reçue à plusieurs reprises et ayant également reçu plusieurs réponses écrites à des demandes d'observation. Il précise encore au sujet de la typologie des logements que l'association des Passereaux ayant exprimé le désir de mettre en place des coopératives, elle a été renvoyée à l'Office du logement (OLO) qui a fourni les éléments nécessaires au niveau de la réglementation.

Les commissaires posent ensuite plusieurs questions aux représentants de l'office de l'urbanisme et à M. ZANGHI, architecte mandaté pour le PDQ.

Puis la commission débat sur les enjeux suite à la présentation de l'association des Passereaux. Des prises de position, il ressort :

- Que la démarche citoyenne des habitants et de l'association doit être relevée.
- Que pour partie, certaines idées sont séduisantes, et que la perspective de devoir attendre 20 ans pour vivre dans un quartier avec des plus petites maisons vaut la peine.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

- Qu'il devrait être possible d'associer les représentants des Passereaux à un groupe de suivi, qui pourrait se pencher sur les aménagements extérieurs et le traitement des façades par exemple.
- A contrario, que si ce projet devait être étudié, il risque de retarder toutes les procédures en cours et que tenant compte du fait que l'association a déjà été associée au processus, il n'y a pas de raison d'entrer en matière.
- Que la densité proposée par le projet des Passereaux ne respecte pas ce qui a été négocié et acquis depuis longtemps, avec un risque majeur de manque de cohérence vis-à-vis de l'Etat.
- Que le projet présenté privatise quelques espaces, alors que la volonté politique et le développement de ce quartier doit proposer des espaces publics de qualité et des logements abordables.
- Que les contraintes légales de la loi générale sur les zones de développement et toutes les conséquences financières qui en découlent ne semblent pas compatibles avec ce projet.
- Que si le premier PDQ avait fait l'objet d'un blocage, l'état d'avancement actuel, les choix désormais formalisés au travers des PLQ et la qualité de ceux-ci ne devrait plus retarder les procédures.

Suite aux propositions de deux commissaires, il est alors décidé au niveau de la commission de procéder à un vote sur les points suivants :

- Ne pas voter les PLQ
- Demander un délai au département jusqu'à la fin de l'année
- Organiser une séance de concertation avec les partenaires, commune, association les Passereaux, Etat.

Le préavis de la commission sur ces termes est accepté par 5 voix, 2 non et 3 abstentions.

Sur demande d'un commissaire, le Président propose d'ajouter un 4^{ème} point, soit de demander au Département d'examiner la faisabilité du projet présenté par les Passereaux en regard de la LGZD (Loi générale sur les zones de développement).

Ces propositions feront l'objet d'une résolution qui sera présentée au Conseil municipal par M. BAERTSCHI et d'une prise de contact avec le département de l'urbanisme.

M. GOLAY : vous l'aurez tous compris, on va traiter la lettre c) et en même temps M. HAAS a déjà donné les explications pour la lettre d), ce qui fait que nous ne reviendrons pas sur ce point dans un prochain rapport.

J'ouvre le débat sur ces deux points puisque nous voterons la résolution et les arrêtés l'un après l'autre.

M. MIZRAHI : j'ai une question de procédure, je pense qu'il est nécessaire d'être au clair. Selon notre groupe, soit on vote la résolution, soit on vote les préavis sur les PLQ, mais on ne peut pas voter les deux, ce serait contradictoire.

C'est juste pour savoir si on est bien au clair là-dessus pour la suite.

M. ANNEN : je vais répondre à M. MIZRAHI. Je ne comprends pas très bien car pour moi la résolution doit être votée en premier. Si cette résolution est acceptée, de fait les PLQ ne seront pas acceptés car c'est ce qui est demandé dans la résolution. Si la résolution est acceptée, nous ne voterons pas le point d) et si la résolution est refusée, nous passerons au vote du point d).

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

M. GOLAY : si la résolution est acceptée, cela remet en question les arrêtés. Vous pouvez toujours les ajourner en fonction de la suite donnée à la résolution.

M. BONFANTI : pourrait-on lire la résolution ?

M. GOLAY : oui, c'était prévu, mais est-ce que vous voulez ouvrir le débat avant la lecture ?

M. PROGIN : j'ai cru comprendre dans le rapport de mon pré-opinant que le Conseil administratif allait nous présenter cette résolution.

M. GOLAY : c'est pour cela que le débat est toujours ouvert.

M. BAERTSCHI : j'apprécie les propos de M. HAAS qui ne représentent pas du tout ce qui a été dit en Commission.

Je crois qu'il a confondu avec l'engagement que j'ai fait de m'adresser au département pour présenter l'ordre du jour de ce soir, du moins le point qui nous concerne, et c'est ce que j'ai fait.

Après la séance, j'ai pris contact avec M. SCATTOLIN, sur demande de la Commission d'ailleurs, pour lui expliquer le dilemme dans lequel la Commission se trouvait et je lui ai demandé de nous informer des intentions du département sur les différentes alternatives qui pourraient, à l'issue de cette séance, se poser. Ce dossier ne fait pas partie du dossier officiel, c'est la raison pour laquelle il n'y a aucune raison de le lire ici, mais tous les commissaires de la Commission de l'aménagement du territoire ont reçu la réponse du département qui nous dit ses intentions.

Je crois que c'est dans ce sens-là, M. HAAS, que je devais expliquer la résolution, mais l'intention était plutôt auprès du département. Maintenant si vous voulez que je fasse une explication du texte, c'est volontiers, mais je crois que vous avez suffisamment bien résumé la chose.

M. HAAS : j'ai juste repris le procès-verbal : « *M. BAERTSCHI préparera une résolution à présenter au Conseil municipal* ».

M. GOLAY : juste une remarque pragmatique, le Bureau a décidé un ordre du jour qui mentionne bien entendu la résolution qui doit être votée avant les arrêtés, il n'y a pas eu de demande de modification de l'ordre du jour à ce propos, donc on se conforme à l'ordre du jour qui a été décidé au début de cette séance.

M. MIZRAHI : simplement pour vous dire qu'au niveau de notre groupe, nous sommes attachés à deux éléments : le premier est évidemment celui de la construction de logements qui implique une densification en particulier dans des zones telles que celle-ci qui est en zone de développement depuis un certain temps.

Par ailleurs, nous sommes très attachés à la notion de participation des habitants. Nous souhaitons que les quartiers puissent se développer de manière participative, que les habitants et habitantes puissent être écoutés. On observe que dans ce cas, cela n'a malheureusement pas toujours été le cas. Ici, on a une occasion de rattraper cela avec certains éléments qui sont donnés par les habitants, qui nous paraissent intéressants, notamment l'urbanisation en front de rue. Nous ne partageons pas le point de vue que les espaces seraient privatisés, il s'agit au contraire de prévoir des espaces semi-publics à l'arrière des bâtiments qui puissent être réellement investis par l'ensemble des habitants du quartier.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à ce que cette résolution soit votée pour donner une chance à la concertation, pour essayer de faire en sorte que les éléments amenés par les habitants puissent être pris en compte au niveau de ces plans localisés de quartier.

Et pour être tout à fait clair, j'aimerais préciser d'abord un élément par rapport à ce qui a été dit sur la Loi générale sur les zones de développement (LGZD). On nous a dit qu'il y avait un problème de compatibilité avec la LGZD, que certains commissaires avaient mentionné cet élément. Or, il ressort de la lettre du département que nous avons reçue que ces aspects de compatibilité avec la LGZD ne sont pas mentionnés. Les seuls éléments qui sont mentionnés et qui sont effectivement examinés, ce sont les aspects de compatibilité entre les projets des habitants et le plan directeur de quartier. Mais du point de vue légal, ces propositions peuvent tout à fait être prises en compte.

Notre groupe va voter la résolution. Si cette résolution est refusée, à ce moment-là nous nous prononcerons pour un préavis défavorable à ces plans localisés de quartier, tant que le département n'aura pas tenu compte des éléments amenés par les habitants et le cas échéant, nous ferons une proposition d'amendement aux délibérations dans ce sens-là.

M. BONFANTI : pour plus de clarté, il serait bien de lire la résolution, pour que la population puisse comprendre de quoi on parle et ensuite on pourra faire le débat.

RESOLUTION**RELATIVE AUX PROJETS DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER
NO 29758, 29860, 29835, 29813**

Séance du Conseil municipal du 27 septembre 2012

Vu les enquêtes publiques n°1763, 1767, 1766 et 1765 relatives aux plans localisés de quartier (PLQ) n°29758, 29860, 29835, 29813 ;

Vu le nouveau projet présenté par l'Association Les Passereaux ;

Vu la loi générale sur la zone de développement (LGZD – L 1.35) ;

Vu l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt – L 1.40) ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire du 29 août 2012 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL CHARGE LE CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1) *De solliciter du Département de l'urbanisme un délai jusqu'à la fin de l'année pour rendre le préavis de la commune ;*

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

- 2) *De demander au Département de l'urbanisme d'organiser une séance de concertation avec les partenaires (Commune, Association Les Passereaux, Etat) ;*
- 3) *De demander au Département de l'urbanisme d'examiner la faisabilité du projet présenté par l'Association Les Passereaux en regard de la LGZD.*

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra cette résolution pour deux raisons : la liberté d'expression et je pense que nous sommes pour le logement et quand un effort est fait par la population pour faire des propositions originales et qui peuvent tout à fait, de mon point de vue, être examinées par l'Etat, nous soutiendrons cette résolution.

M. FONTAINE : je ne suis pas très sûr que la résolution nous amène, au final, à ce qu'on veut, donc, je vais vous parler du point suivant.

Nous, le MCG, on va voter contre les préavis des plans localisés de quartier.

Je vous rappelle, au nom de mon groupe, que les élus communaux se doivent d'être à l'écoute des habitants. Ceux des Semailles nous lancent un appel clair et souhaitent être entendus ce soir.

Non, ce ne sont pas des propriétaires réfractaires à la densification et à la construction de logements. Au contraire, ils sont prêts à le faire et nous ont même proposé un avant-projet allant dans ce sens.

Les habitants ne veulent pas d'un projet de barres comme proposés par les PLQ soumis au vote ce soir.

Envoyons un message clair à l'Etat et aux habitants des Semailles. Votons un préavis défavorable. L'Etat reviendra alors vers nous et entrera enfin en matière sur le projet des habitants.

C'est le seul moyen de pouvoir construire des logements beaucoup plus rapidement, il remporte l'adhésion des propriétaires et limitera fortement les procédures d'opposition. Ceci parce que la densification peut se faire « à la parcelle ».

L'entrée en matière sur le projet des Passereaux, ainsi que son soutien donnerait aux autorités communales une image résolument positive. Elles prouveraient qu'elles se tiennent à l'écoute du citoyen et qu'elles font preuve d'une attitude résolument démocratique et novatrice.

Concernant le courrier du Département de l'urbanisme du 19 septembre, l'Etat évoque à tout moment dans son courrier du 19 que l'avant-projet des habitants ne respecte pas le PDQ. Or je vous rappelle tout de même que ce dernier est en cours de procédure et n'a donc pas été formellement adopté.

En résumé, les habitants ne veulent pas d'un projet de barres. Ils ont donc décidé de proposer un urbanisme alternatif qui présente une image de quartier novatrice, une image conviviale et humaine :

- Offre si nécessaire - et j'insiste sur le si nécessaire - avec plus de densité et donc plus de logements,
- Leur projet permet de construire des logements beaucoup plus rapidement,

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

- L'adhésion des propriétaires limitera fortement les procédures d'opposition,
- La densification pourra se faire à la parcelle.

De plus, je vous rappelle encore une fois que nous sommes là pour représenter les habitants de notre commune et non pas pour valider les plans d'un architecte-urbaniste, fut-il très compétent et fut-il mandaté par le Conseil administratif.

J'ajouterai en conclusion que nous sommes encore moins là pour cautionner le calendrier et les échéanciers des fonctionnaires du Département de l'urbanisme.

Quant à la résolution, je ne l'ai pas sous les yeux mais il y a une phrase qui dit « favorable, sous réserve ». C'est cela qui nous dérange, favorable sous réserve = favorable et on fera comme on voudra après. Je suis un peu en avance sur le débat mais nous, nous vous proposons de voter un préavis non, ferme et clair. On veut que les habitants soient écoutés. Ce n'est pas en disant un oui favorable dans votre résolution qu'on arrivera à se faire entendre correctement.

Pour moi, cette résolution n'est pas claire. Vous mettez un oui sous réserve. Moi, je veux entendre pour voter cette résolution un non sous réserve, pas un oui sous réserve.

Mme RICHERT : pour les Verts, nous allons voter la résolution. Il est vrai que le projet des Passereaux présente quelques légèretés par rapport au PDQ, ne serait-ce qu'il fait fi de notre intention de limiter la densité à 1.3. Il y a un déplacement de la chambre verte par rapport à ce que le PDQ préconisait. Il manifeste en fait une création par rapport à une place que nous n'avions pas prévue, autour de maisons, qui n'était pas conservée puisque le service des monuments et des sites ne lui reconnaît pas de valeur patrimoniale.

Mais quand on examine bien ce projet, on se rend compte d'une nouvelle philosophie. Une philosophie intéressante par rapport à un habitat en zone de développement. Je pense que cela mérite l'attention. Si on regarde bien les points suivants, on se rend compte qu'il y a une volonté de limiter la circulation à l'intérieur du périmètre, donc d'assurer calme et tranquillité. On se rend compte ensuite qu'il y a une manifestation de prévoir, de concevoir des zones de convivialité à l'intérieur du groupe d'habitations qui sont fort sympathiques. Il y a un souci de prévoir des logements, des constructions avec des lignes originales, pas forcément rectilignes. Il y a une possibilité de prévoir des constructions de manière échelonnée au gré des ventes des propriétaires.

Et cela a été aussi soulevé, mais je tiens à le faire encore, le groupe des Verts avec moi, quelque chose de fort et de méritable, c'est que ces gens se sont mobilisés depuis de nombreuses années, il y a une volonté de s'impliquer dans le développement de leur quartier très forte et ils nous ont apporté des propositions concrètes mais non figées.

Si le but que nous cherchons, nous les Conseillers municipaux, c'est bien de vouloir que les gens s'approprient leur quartier, qu'il y ait un peu de créativité qui soit permise, et si en fait on souhaite aller plus loin et prévoir que les gens soient bien dans l'espace qu'ils auront souhaité aménager et qu'ils y restent - car c'est cela leur but, ils souhaitent y rester – alors le groupe des Verts, nous vous invitons à voter la résolution.

Il y a une proposition qui vient d'être faite, je pense qu'elle mérite d'être réfléchie.

Je dirais en allant plus loin, qu'on voit qu'on peut densifier un endroit, on peut prévoir une densification et qu'elle soit quand même intéressante et séduisante.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Le groupe des Verts, nous vous invitons à entrer dans cette résolution et peut-être qu'il y aura une discussion par rapport à ce qui vient d'être proposé.

M. MIZRAHI : j'aimerais apporter une petite précision à l'attention de M. FONTAINE qui apparemment est obligé, en plénière, de faire de la surenchère, mais je pense qu'on n'est pas obligé de tomber dans la caricature.

Cette résolution ne prévoit pas du tout de donner un préavis favorable, le mérite de M. BONFANTI qui nous l'a lue, c'est peut-être d'avoir éclairci les choses, peut-être que M. FONTAINE n'a pas bien entendu ce qui a été lu, le cas échéant on peut le relire, mais il n'y a pas du tout de préavis favorable dans cette résolution.

Cette résolution vise à donner une chance à la concertation et c'est cela qui nous semble intéressant, M. FONTAINE, notamment, et pas de s'opposer à la construction de logements et à la densification d'un quartier. Ce qui est intéressant ici, avec les habitants qui se sont mobilisés dans ce quartier, c'est qu'ils ne se sont pas mobilisés contre la densification de leur quartier, contre la construction de logements, ils sont venus avec des propositions alternatives qui proposent même une densification plus importante, ce qui pour notre part ne nous dérange pas. Si cela permet de construire plus de logements, pourquoi pas.

Ceci étant dit, je ne suis pas là pour faire de la démagogie, je l'ai dit en Commission et je le redis ici, ces propositions doivent être étudiées, elles ne sont pas parfaites, on voit qu'il y a un certain nombre de problèmes, notamment en matière d'accessibilité d'espaces bâtis pour les personnes à mobilité réduite. Ces questions doivent être examinées avec attention.

M. FONTAINE : effectivement, je suis resté sur un projet de résolution que j'ai reçu dans ma boîte e-mail, j'ai mal écouté M. BONFANTI, je m'en excuse auprès de tout le monde.

Si tout le monde va dans le sens d'une résolution et que cela peut aller dans le sens du projet des Passereaux et les aider, évidemment que l'on va voter positivement cette résolution, nonobstant le fait que si cela ne marchait pas, je resterai sur mes précédents propos où je suis persuadé qu'en faisant la moitié, on n'y arrivera pas.

Donc, si la résolution est votée par l'ensemble de ce Conseil municipal, on va voter positivement celle-ci et si ce n'est pas le cas, on votera non aux futurs projets d'aménagement.

M. FAVRE : on va être les seuls, mais on ira jusqu'au bout de l'exercice. On a voté ce PDQ il y a moins d'une année. Changer complètement de direction à 180°, ce n'est pas possible, on a voté ce PDQ.

Je vais juste faire un petit historique. Il y a 7-8 ans, on a eu un premier PDQ qui a été étudié, sur lequel il y avait pratiquement la même disposition qu'on retrouve sur le programme proposé par les Passereaux. Des petites maisons individuelles, des rez +1, de grosses maisons individuelles disséminées sur le territoire, dans tout ce périmètre, il y avait trois tours avec un front commercial tout le long des Communes-Réunies. Ces trois tours correspondent plus ou moins aux barres qui longent les Communes-Réunies, c'est quasiment la même occupation du territoire, à part que ce sont des tours, mais pour le reste c'est quasiment la même chose. Là cela ne jouait pas, cela faisait scandale, cela ne correspondait pas aux besoins de la population. Il y avait également des problèmes de droits à bâtir qui n'étaient pas respectés. Les Passereaux se sont élevés contre cette proposition, qui est quasiment la même que celle-là, on peut la copier, on en a parlé avec M. le Maire à l'époque, pendant la Commission, on était plus ou moins d'accord, on a retrouvé quasiment les mêmes propositions.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Il y a 6 ans, cela ne jouait pas et maintenant cela joue. Là j'ai l'impression que de toute façon quoi que l'on propose, cela ne jouera jamais. Advienne que pourra. Si cette résolution est acceptée, elle sera envoyée au département et tout s'arrêtera. Concernant la proposition faite par l'association Les Passereaux, je constate qu'il y a un magnifique cèdre bleu qui est au bout de l'immeuble, qui tout à coup disparaît de la proposition. C'est facile de densifier en enlevant les cèdres, mais cela ne va pas être aussi simple que cela au niveau du département. Le programme qu'on a reçu des Passereaux qui dit qu'en quatre mois, tout est avalisé par le département, pour faire avaliser ce PDQ il a fallu trois ans. Cela reste les mêmes démarches, il n'y aura toujours pas de logements construits.

J'aimerais bien que l'on parle aussi des propriétaires, FPLC ou autres, qui ont des velléités de construction dans ce périmètre, ceux-là on ne les entend jamais, ils ne s'expriment jamais, ils font avancer leurs projets. La FPLC, on ne les a jamais vu ni entendu. J'aimerais qu'on entende aussi d'autres gens, qu'on ne les empêche pas de construire, s'ils ne veulent pas construire, personne ne les oblige à quoi que ce soit, mais qu'on aille au bout de la démarche. Si systématiquement on arrête en plein milieu, on ne construira pas – personnellement je n'habite pas dans ce périmètre, je ne suis pas intéressé mais cela me perturbe passablement de voir que systématiquement au dernier moment on revient en arrière.

Si ce projet a été proposé, j'aimerais juste rappeler à M. Volki qui me demandait de faire quelque chose, que c'est moi qui lui ai donné l'idée de mandater un architecte qui leur fera une étude, parce que nous nous ne pouvons rien faire avec notre petit pouvoir. C'est ce qu'ils ont fait, ils sont venus avec quelque chose. Donc de dire qu'on ne s'en est pas occupé, on les a écoutés et malheureusement leur projet ne nous convient pas, ne nous séduit pas et on préfère le PDQ qui a été voté il y a moins d'une année par ce Conseil.

Dernière remarque pour M. MIZRAHI qui va dans le sens des propriétaires qui proposent un plan avec 70% de densification en PPE. Alors je suis très étonné parce qu'il y a trois semaines, il nous vantait les mérites d'un rachat par la Commune d'une propriété en 5^e zone de développement pour y construire un maximum de logements sociaux et là, il est tout à coup favorable à des projets avec 70% de PPE, donc c'est facile de changer comme une girouette chaque fois qu'on parle de plans d'aménagement, cela enlève un peu de crédibilité.

En ce qui nous concerne, nous allons nous opposer à cette résolution et on verra comment cela se passe par la suite avec les PLQ.

M. REOLON : j'ai juste une question. Est-ce que M. FAVRE a des intérêts personnels dans cette affaire ?

M. FAVRE : oui j'aimerais bien la maison qui a la piscine...

M. REOLON : ma question était de savoir si vous avez des intérêts financiers dans cette affaire. Cela nous concerne car la Loi sur l'administration des communes est bien claire là-dessus.

M. GOLAY : il est clair que si des personnes ont des liens d'intérêt, ils ne peuvent en principe participer au vote.

M. MIZRAHI : j'aimerais répondre à mon collègue FAVRE, mais une réponse politique. J'aimerais que M. FAVRE nous précise où il a vu qu'il était prévu 70% de PPE.

Je rappelle juste qu'on est en zone de développement. Donc la LGZD s'applique. Le département, dans sa réponse, nous a fait part du fait que visiblement il n'y avait pas de problème au niveau de la LGZD. Il y a des problèmes de compatibilité par rapport au plan directeur de quartier. Il faudra étudier la chose puisque le plan directeur de quartier a été, lui,

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

adopté. Le cadre de la discussion est le plan directeur de quartier et c'est dans ce cadre-là qu'on débat. Mais au niveau de la zone de développement, là les critères de la zone de développement s'appliqueront. De toute façon, les habitants, vous le savez M. FAVRE, ont manifesté aussi le souhait d'aller de l'avant avec aussi des coopératives d'habitations. Donc il y a des quotas au niveau des logements répondant aux besoins prépondérants de la population puisqu'on est en zone de développement, donc ces quotas vont s'appliquer.

M. FONTAINE : nous serait-il possible d'avoir lecture du courrier qu'on a reçu du Département de l'urbanisme, dans lequel en fin de ce courrier de mémoire le département nous dit que si on ne prend pas une décision ce soir, il prendra la décision à notre place, si j'ai bien compris. J'aimerais bien entendre une fois ce courrier pour que tout le monde soit bien au courant de ce qui se passe.

M. GOLAY : je ne dispose pas de ce courrier sur mon bureau.

M. BAERTSCHI : je ne crois pas qu'on soit habilité à lire ce courrier. En revanche, je vais vous lire la loi L 1 40 qui est mentionnée dans la résolution que vous êtes amené à voter, c'est l'alinéa 3 Préavis communal :

«³ Simultanément à l'ouverture de l'enquête publique, le département transmet à la commune le projet de plan pour qu'il soit porté à l'ordre du jour du Conseil municipal. A l'issue de l'enquête, le département transmet à la commune les observations reçues. L'autorité municipale doit communiquer son préavis dans un délai de 45 jours à compter de la réception des observations. Son silence vaut approbation sans réserve ».

Ce qui a été indiqué, M. FONTAINE, à la fin de la lettre, c'était le rappel de cette disposition légale et le fait que nous ayons déjà demandé au mois de juin un report de discussion pour justement avoir plus de temps et qu'en conséquence de ceci, il allait considérer que notre non-décision de ce soir valait acceptation.

M. FAVRE : pour répondre à M. MIZRAHI concernant les 70% de PPE, c'est un e-mail que j'ai reçu de Mme MEYER-CHANSON qui nous présentait les qualités et défauts de leur projet, des éléments comparatifs dans lesquels figurait, contrairement à ce que je prétendais, qu'ils devaient faire du logement LUP, ce qui était très clairement marqué, et leur proposition prévoyait 70% de PPE et 30% de HM. Je suis navré que vous n'ayez pas fait partie de la liste des gens qui ont reçu ce mail, cela aurait faciliter la vie ce soir. Dans ce mail il est très clairement expliqué, parce que j'avais mis en doute, lors de la Commission, la faisabilité de ce projet avec la très faible hauteur des bâtiments, des rez +2, des plans qui développent énormément de façades, ce sont des constructions qui coûtent très cher qui ne rentreraient pas dans les plans financiers OLo, pour lequel il a été répondu, j'ai pu le voir dans ce mail, qu'ils arrivent à garder ces plans financiers en faisant des logements PPE sur lesquels il y a des marges bénéficiaires qui serviraient à financer des logements HM.

Donc, je m'étonne qu'il y a trois semaines vous vous soyez battu pour que la Ville préempte pour acheter des terrains pour y faire des logements sociaux, auquel cas je peux comprendre le raisonnement derrière ; trois semaines après que vous soyez en faveur de construction de 70% de PPE en 3^e zone de développement, je trouve cela un peu bizarre comme évolution de la part du parti socialiste.

M. FONTAINE : j'aimerais être assuré qu'en votant cette résolution, l'Etat en tiendra compte. Ce que je comprends de ce que M. BAERTSCHI nous a lu, on va voter la résolution, oui ou non, mais de toute façon elle ne sert à rien. Votons rapidement sur cette résolution et après votons sur les plans localisés de quartier, auquel cas, comme je l'ai dit tout à l'heure, on va les refuser pour donner à l'Etat un signe clair qu'on veut que les Passereaux soient entendus, que nous,

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

citoyens de cette commune, soyons entendus. Sinon, aujourd'hui, tous autant qu'on est là dans cet hémicycle, à quoi sert-on ? Si, quand on donne notre avis, de toute façon cela ne sert à rien parce que l'Etat a des délais et va s'asseoir sur nos idées, que fait-on ici ce soir Messieurs-dames ?

Alors votons rapidement cette résolution, qu'on va accepter. Ensuite on refusera les plans localisés de quartier pour que les choses soient bien claires.

M. MIZRAHI : pour répondre à M. FAVRE, cette proposition des habitants porte sur la morphologie des bâtiments, sauf erreur de ma part, et les règles restent les mêmes. Ce n'est ni Mme MEYER-CHANSON, ni qui que ce soit d'autre, qui décide simplement par l'envoi d'un mail quel va être le pourcentage de PPE dans un quartier. Il y a des règles très claires sur les zones de développement et vous le savez comme moi M. FAVRE.

Pour revenir sur la question de la résolution, nous notre optique c'est de dire : si l'on donne un signal avec un large soutien de cette résolution au sein de ce Conseil municipal, on envoie un message très clair. Si ensuite la résolution ne réunit pas largement au sein de ce Conseil, effectivement on se rabattra sur un préavis défavorable, mais avec un message qui doit être donné, en faveur à la fois de la concertation et de la construction de logements.

On ne peut pas juste dire non et ensuite il ne se passe rien, on n'avance pas et on ne construit pas. Si l'on fait cela, je pense qu'effectivement on n'a pas de crédibilité. Il faut donner ce soir un double message et c'est le sens de la position de notre groupe, un message en faveur de la construction de logements et un message en faveur de la concertation.

Mme FLOREY-BARDET : pour ma part, je trouve juste dommage que ce projet arrive si tardivement, après tout ce qui a été entrepris durant toutes ces années. Maintenant, nous sommes bien conscients que les habitants ont leur mot à dire. Le projet, en l'état actuel, n'est pas viable, c'est clair, donc le groupe UDC acceptera cette résolution pour une étude approfondie et on verra bien ce qu'il en sortira une fois pour toute.

M. FAVRE : pour répondre à M. REOLON, non je n'ai pas d'intérêt, je ne suis pas propriétaire. J'en connais ici qui le sont, mais qui ne sont pas touchés par les PLQ.

Je crois que c'était assez clair en Commission, on avait dit que si la résolution était majoritaire, on ne voterait pas les PLQ, je rejoins M. MIZRAHI si la résolution plébiscitée.

J'aimerais bien entendre les deux Conseillers administratifs des deux partis qui visiblement acceptent la résolution. J'aimerais avoir leur avis, M. BAERTSCHI qui s'est battu durant de longues années pour faire avancer ce dossier, de se voir comme cela totalement désavoué par ce Conseil. Je trouve cela un peu regrettable. Ce serait quand même intéressant d'avoir leur position, parce qu'on a quand même passablement porté ce projet depuis des années, c'est dommage que cela finisse comme cela.

Que va-t-il se passer si l'Etat ne suit pas cette résolution au niveau du Grand Conseil et que le Conseil d'Etat adopte les PLQ ? Y aura-t-il des oppositions, que va-t-il se passer si cette résolution est refusée et n'est suivie d'aucune décision par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat ?

M. DEDERDING : je voulais juste préciser qu'étant tiers intéressé, je m'abstiendrai.

M. BAERTSCHI : je ne veux pas me justifier auprès de M. FAVRE, mais je tiens quand même à préciser que la résolution que vous allez voter, ceci va en contradiction avec ce que j'ai entendu, qui est de solliciter du département un délai jusqu'à la fin de l'année pour rendre le

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

préavis de la Commune. Donc, si cette résolution est acceptée et si le département est d'accord d'entrer en matière sur ce délai, cela signifie que le premier point de l'ordre du jour de la Commission de l'aménagement du territoire du mois de décembre sera la votation. On est bien d'accord là-dessus, c'est ce que nous demandons.

D'organiser une séance de concertation avec les partenaires, cela n'est pas la chose la plus impossible.

En revanche, la troisième qui demande au département d'examiner la faisabilité du projet présenté par l'Association Les Passereaux en regard de la LGZD, quand on nous dit qu'il faut deux ans pour voir si c'est faisable ou pas, c'est évidemment une résolution contradictoire ou franchement impossible, ce qui fait que l'on retardera de trois mois notre décision, toujours sous la possibilité que le département, en effet, lise avec politesse notre résolution et la classe.

Maintenant, c'est bien volontiers que je réponds à M. FAVRE : le Conseil administratif, dans son ensemble, est favorable à ces PLQ, je tiens à le dire ici, et nous avons toujours entre nous été clairs là-dessus, c'est la responsabilité du Conseil municipal de voter, c'est ce que vous allez faire ce soir, simplement je dis que le Conseil administratif, dans son ensemble, soutient ces PLQ. Ils ne sont pas des PLQ du paradis de l'habitation peut-être, on peut dire ce qu'on veut, mais on ne peut pas comparer un PLQ sec et basé sur des lois qui ont été vérifiées avec un joli plan d'architecte fait relativement rapidement, les deux choses ne sont pas comparables. Si l'on voulait les comparer, il faudrait attendre une année et demi à deux ans pour qu'on puisse le faire, mais ce n'est pas ce que la résolution demande. Je crains bien que si la résolution passe et que, encore autre chose qui me semble difficile à accepter, la résolution soit acceptée, nous ne soyons pas beaucoup plus avancés au mois de décembre.

M. MIZRAHI : ce qui me dérange, ce n'est pas tant que le Conseil administratif continue à défendre ces PLQ, c'est qu'on nous dépeigne un peu le diable sur la muraille et qu'on nous dise que forcément, pour tenir compte des propositions des habitants, il va nous falloir deux ans de procédure. J'ai un peu l'impression que là on nous dépeint le diable sur la muraille.

Ceci étant dit, c'est vrai que parallèlement à la résolution qui a été préparée par le Conseil administratif, il y a eu cette démarche vis-à-vis de l'Etat, il y a eu une réponse, donc on peut en tenir compte.

Je vais vous faire une proposition d'amendement de la résolution, pour tenir compte de ces éléments et pour éviter ce qu'explique M. BAERTSCHI, qu'on se retrouve dans trois mois au même point.

Je vous fais la proposition suivante, de remplacer les trois points de la fin de la résolution par la formulation suivante :

« LE CONSEIL MUNICIPAL CHARGE LE CONSEIL ADMINISTRATIF

De demander au Département de l'urbanisme, dans le cadre de l'art. 6 al. 5 LGZD, d'examiner, dans un délai de six semaines, en concertation avec les partenaires (Commune, Association Les Passereaux, Etat), comment les PLQ peuvent être modifiés pour tenir compte des principales demandes qui ressortent du projet alternatif des habitants, notamment la construction d'immeubles en front de rue. Les projets de PLQ de l'Etat ainsi modifiés seront à nouveau présentés pour préavis à la commune ».

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

M. BAERTSCHI : je crois qu'il est bien clair que c'est une nouvelle résolution qui est proposée, ce n'est pas un amendement à cette résolution.

M. MIZRAHI : non, c'est un amendement qui est destiné à remplacer les trois points du « décide » de la résolution, puisqu'il y a eu une résolution qui a été préparée selon le vœu de la Commission et qu'il y a eu en parallèle une démarche qui a été faite avec l'Etat. Donc, il faut adapter la résolution à cette nouvelle situation, mais évidemment que le début de la résolution ne change pas. Il n'y a pas de raison que cela change.

M. ANNEN : j'ai de la peine à suivre M. MIZRAHI qui nous dit qu'on ne change pas la résolution, par contre on enlève tous les points et on les remplace par les siens, c'est une vision de l'esprit à laquelle j'ai des fois de la peine à adhérer.

Je pense que M. MIZRAHI nous parle d'utopie, de demander au département de se prononcer en six semaines sur la faisabilité, M. MIZRAHI se renseignera auprès de personnes qui travaillent au département pour savoir que c'est totalement impossible. Personnellement, je ne soutiendrai pas cet amendement, si on fait des amendements, c'est pour avoir un délai à la fin de l'année pour qu'il y ait une réponse de l'Etat me paraît plus plausible que de demander en six semaines de répondre à une faisabilité par rapport au travail qu'il y a au département.

Personnellement, je ne soutiendrai pas cet amendement. Je soutiendrai par contre la résolution telle qu'elle a été présentée.

M. FONTAINE : je pense que la résolution, c'est bien, mais si on ne vote pas ce soir les arrêtés, l'Etat va passer outre. D'expérience, je pense que c'est ce qui se passe, je vous rends attentifs à cela.

M. MIZRAHI : sur le fait que l'Etat pourrait s'asseoir sur ce que l'on fait, l'Etat peut le faire de toute façon. On peut prendre une délibération et l'Etat peut s'asseoir dessus.

Nous ce que nous cherchons, c'est d'avoir une position qui nous réunisse largement. Si mon délai ne convient pas à M. ANNEN, je propose que M. ANNEN fasse une proposition. Si vous voulez, on peut maintenir la résolution de base. Moi, j'essaie juste de faire en sorte que la voix de la commune porte. Si on a demandé un délai, que l'Etat nous dit non et que l'on redemande un délai, est-ce qu'on est vraiment crédible en tant que commune ? Je n'en ai pas l'impression.

Si on fait du fétichisme du texte et qu'on veut absolument garder le même texte, cela m'est égal. Si vous voulez remplacer six semaines par trois mois, cela me va bien aussi. Il faut adapter la formulation. On ne peut pas rester sur la formulation pour les raisons qui ont été données par M. BAERTSCHI.

M. GOLAY : nous passons au vote de l'amendement de M. MIZRAHI, lequel veut bien nous le relire.

M. MIZRAHI :

« LE CONSEIL MUNICIPAL CHARGE LE CONSEIL ADMINISTRATIF

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

De demander au Département de l'urbanisme, dans le cadre de l'art. 6 al. 5 LGZD, d'examiner, dans un délai de deux mois, en concertation avec les partenaires (Commune, Association Les Passereaux, Etat), comment les PLQ peuvent être modifiés pour tenir compte des principales demandes qui ressortent du projet alternatif des habitants, notamment la construction d'immeubles en front de rue. Les projets de PLQ de l'Etat ainsi modifiés seront à nouveau présentés pour préavis à la commune ».

La proposition d'amendement à la résolution est acceptée par 16 oui, 11 non, 3 abstentions.

M. MATHIEU : j'ai un peu la même réflexion que M. ANNEN, est-ce que c'est « sur proposition du Conseil administratif » ou « sur proposition de M. MIZRAHI ? ».

M. GOLAY : c'est un amendement proposé par M. MIZRAHI, mais la résolution est « sur proposition du Conseil municipal ». On va passer au vote de la résolution amendée.

La résolution amendée est acceptée par 23 oui, 6 non, 1 abstention (voir annexe).

d) Plans localisés de quartier n°29758, 29860, 29835 et 29813 situés dans le quartier des Semailles

=====

M. GOLAY : on va passer aux arrêtés.

M. MIZRAHI : j'ai posé une question tout à l'heure, j'ai demandé si on était d'accord sur le fait que si la résolution passait, les arrêtés tombaient. Tout le monde semblait d'accord, je ne comprends pas que l'on veuille changer cela.

M. GOLAY : il y a soit un retrait de ces arrêtés, soit ils sont ajournés, soit ils sont acceptés, soit ils sont refusés. Il faut soit les ajourner, soit les retirer.

M. HAAS : même si je n'ai pas besoin de me justifier sur mon rapport, c'est juste pour dire que si je l'ai fait sous cette forme, avec cette transparence, c'était pour permettre de prendre cette décision à un moment où on a tout en mains et pas en décalant, puisque visiblement la résolution a pris la tournure majoritaire que vous savez.

M. FAVRE : je partage l'avis de M. MIZRAHI – tout arrive -, on avait dit en Commission que si la résolution était acceptée, on s'en tenait à cela.

M. CALABRESE : on vient de voter une résolution qui pose une question à l'Etat. Donc, on ne peut pas voter les PLQ, logiquement on demande un ajournement. On a demandé un délai de deux mois.

M. MATHIEU : les Verts soutiennent l'ajournement.

M. GOLAY : si vous êtes d'accord, nous allons voter l'ajournement en bloc des quatre arrêtés, cela évitera de les passer tous en revue.

L'ajournement est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 27 septembre 2012**e) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : pas de divers.

**10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTION – Séance du 30 août 2012 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 septembre 2012 – Rapporteur : M. Damien BONFANTI**

Assainissement Pré-Longet/Mouilles PLQ 29473 – Crédit d'investissement (Fr. 265'000.-)

=====

M. ANNEN présente le sujet : ce crédit d'investissement, prévu initialement pour 2013, doit être avancé d'une année et, de ce fait, passe en commission.

La construction d'un collecteur et de deux bassins de rétention, sera « blanche » financièrement puisque le montant sera couvert par les différentes taxes soit d'écoulement, soit d'équipement.

La répartition de cet investissement se répartit pour un quart pour Lancy et trois-quarts pour Onex.

En réponse à une question d'un commissaire, M. CASSAN indique que l'Etat a pris à sa charge les mises en attente réalisées dans le cadre des travaux du TCOB ; la Commune ne devra pas le rembourser.

L'arrêté est voté à l'unanimité

M. BONFANTI présente le sujet : M. LANCE, magistrat en charge des finances, informe les membres de la commission que l'assainissement Pré-Longet/Mouilles figure au budget des investissements 2013.

M. RENEVEY, magistrat en charge des travaux et constructions, explique que le projet consiste à préparer la construction d'immeubles dans un nouveau quartier. Deux collecteurs et deux bassins de rétention doivent être construits étant donné qu'il y a deux bassins versants dans le périmètre. Les travaux doivent être avancés d'environ une année car la construction de certains immeubles va démarrer plus tôt que prévu.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de l'arrêté. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 10) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 27 septembre 2012**11) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTION – Séance du 4 septembre 2012 –
Rapporteur : M. Damien SIDLER**

a) Choix des étapes du Mégaron
=====

M. SIDLER présente le sujet : le crédit d'étude pour ce projet est prévu pour ces prochains mois. La Commission est invitée à discuter du phasage du projet, phasage qui a des incidences tant temporelles que financières. Trois grandes étapes peuvent être plus ou moins distinguées :

- le parking
- le bâtiment socioculturel prévu au-dessus du parking
- le bâtiment à la fois médiathèque et salles de sport prévu un peu plus loin.

M. RENEVEY attire l'attention des commissaires sur le fait que si l'on construit le parking en laissant ensuite un laps de temps avant de réaliser le bâtiment au-dessus, il y aura des incidences financières. L'autre possibilité est de lancer la réflexion à la fois sur le parking et sur le bâtiment au-dessus, ce qui a pour corollaire des coûts de crédit d'étude moins importants, un temps d'exécution plus court et une facture finale un peu moins élevée.

La rectification des voies de tram est à la charge de l'Etat et n'est donc pas incluse dans le crédit d'étude. L'ancien PLQ est en cours d'abrogation ; l'enquête publique se termine le 28 septembre. Une fois l'ancien PLQ abrogé, c'est le plan du concours qui fait foi car il s'agit de bâtiments d'équipement public.

Je vous épargne le détail des coûts, mais le montant global de l'opération consiste en Fr. 5.3 millions d'étude et Fr. 33.4 millions de construction. Donc, un coût global de Fr. 38.7 millions.

En groupant les deux premières étapes, on peut réaliser une économie de Fr. 350'000.-- sur les études.

Après discussion à la commission, trois variantes sont soumises :

- 1) Traiter séparément chaque objet.
- 2) Lier les crédits du parking et du centre de rencontre, en raison de leur lien organique.
- 3) Ou comme le propose la commission, faire un crédit d'étude global, chiffré à environ Fr. 2,5 millions, pour avoir une autorisation de construire pour les trois objets. Ce qui permet de renforcer le dossier, assurer une réalisation globale. Par contre, un risque politique de référendum existe sur ce paquet ficelé.

Aux votes :

- La variante 1 (saucissonnage) ne recueille aucune voix
 - La variante 2 recueille 2 voix pour (2 V).
 - La variante 3 recueille 7 voix pour (2 PDC, 3 MCG, 1 S, 1 UDC).

M. FRANCIOLI : le groupe MCG est favorable au crédit d'étude global. Pour nous c'est plus logique et plus économique.

M. PROGIN : j'aimerais préciser qu'en tant que Président de la commission, je relève que cette solution qui a dégagé un large consensus est quelque chose qu'il faut mettre en avant. Et les réticences de certains qui craignaient que d'autres fassent des référendums semblent bien lointaines. Je me félicite de cela.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

M. GOLAY : nous allons voter la variante 3 de la Commission des travaux qui consiste à demander un crédit d'étude global sur l'ensemble du Mégaron.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

b) Information sur le bâtiment administratif

=====
M. SIDLER présente le sujet : M. RENEVEY explique que le crédit de construction étant prévu au mois d'octobre prochain, il s'agissait d'informer la commission sur l'évolution, depuis le concours, de la physionomie du bâtiment, de son expression architecturale et de son corollaire, à savoir sa régulation thermique. Ce dernier point est un enjeu important : on ne peut pas avoir un bâtiment surchauffé dans lequel des collaborateurs travaillent toute la journée. La problématique du patrimoine est aussi importante puisque le bâtiment se situe dans un parc classé.

La demande d'autorisation de construire a été déposée en 2011. Les soumissions sont en train d'être dépouillées, raison pour laquelle il n'est pas possible de donner des éléments précis sur les coûts. Le vote du crédit de construction est prévu en octobre. Le chantier démarrera, après installation, en janvier 2013, avec la démolition de l'annexe de la villa Rapin et devrait durer deux ans, soit jusqu'à la fin 2014.

Pour ce qui est des coûts, ils devraient rester dans l'enveloppe qui a été annoncée lors du crédit d'étude et qui faisait l'objet du message. Il y a néanmoins deux éléments supplémentaires. Le premier concerne un imprévu relatif à la nature du terrain. Après sondage, il s'avère que ce terrain est un terrain de remblai (CFF) de mauvaise qualité, ce qui suppose des travaux de fondation spéciale relativement onéreux : entre Fr. 400'000.-- et Fr. 500'000.-- (y compris la décharge des remblais). Le deuxième élément concerne des équipements qui n'étaient pas inclus, par exemple du mobilier et de la signalétique, pour un montant supplémentaire d'environ Fr. 500'000.--. Ces deux chiffres devront encore être précisés.

c) Motion demandant la modification du régime de la circulation sur le premier tronçon de l'avenue des Morgines

=====
M. SIDLER présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que le MCG a déposé une motion sur la problématique du tronçon de l'avenue des Morgines entre la rue des Bossons et la route de Chancy. Quand elle avait été abordée, il avait été indiqué que le budget des investissements prévoyait en 2014-2015 non seulement des travaux de revêtement routier mais aussi la réfection du collecteur en sous-sol. Pour ce qui est du marquage de ce tronçon, le crédit d'investissement pour la zone macaron du Petit-Lancy, qui devrait être présenté dans les prochains mois, tiendra compte de la question.

La question est donc relativement simple : soit le MCG considère que ce qui est prévu en l'état répond à la problématique posée, soit il estime que la problématique mérite une réponse à plus court terme, auquel cas il serait possible d'avancer le budget des investissements d'autant, si la Commission se prononce dans ce sens.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Le MCG annonce qu'il peut accepter que les travaux se fassent en même temps que le collecteur, mais il faut que la police municipale fasse son travail à cet endroit, qu'elle aille amender tous les jours ceux qui se parquent là pour qu'ils prennent l'habitude de ne plus s'y mettre.

Les autres commissaires se rallient à cette position.

En conclusion, il n'y a pas de volonté d'avancer les travaux sur le collecteur. La problématique du marquage trouvera une réponse avec la zone macaron prochainement. Enfin, la Commission des travaux transmet au Conseil municipal et au Conseil administratif son souhait que l'aspect répressif soit exercé sur les voitures mal parquées dans les plus brefs délais.

d) Divers

=====

M. SIDLER présente le sujet : le premier divers concerne un document remis par un commissaire sur l'incongruité de certains panneaux de signalisation sur la commune. Les travaux sont en cours avec la Direction générale de la mobilité pour résoudre ces problèmes.

Le deuxième divers concerne la place des Ormeaux. M. RENEVEY confirme qu'un certain nombre de personnes sont tombées, notamment des personnes âgées, depuis le début du chantier et encore aujourd'hui. D'un strict point de vue légal, la place est aux normes. Mais il faut trouver une solution à cette situation. La première réponse est partielle, puisqu'il y a encore quelques chutes aujourd'hui ; il s'agissait de mettre en couleur les dénivelés, pour qu'ils soient visibles tant quand on monte que quand on descend les marches. La deuxième mesure a consisté à ajouter un certain nombre de garde-corps. Par ailleurs, un rapport a été demandé au Bureau de prévention des accidents pour voir s'il existe d'autres mesures pour améliorer encore la situation. Quand ce rapport aura été reçu, les recommandations seront prises en considération. Enfin, il est envisagé de mettre, pour certains de ces paliers, des bacs à fleurs.

M. PROGIN : je vous prie de bien vouloir m'excuser, car je dois vous quitter.

- 12) **COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 4 septembre –**
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 septembre 2012 – Rapporteur : M. Damien BONFANTI

Interventions artistiques sur la ligne de tram 14 – Annulation du crédit d'investissement voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2011 et nouveau crédit d'investissement de Fr. 200'000.--

=====

Mme VERGAIN présente le sujet :

Ce projet avait été traité par les Commissions de la culture et des finances, ainsi que par le Conseil municipal l'année passée. L'idée initiale vient du Fonds d'art visuel de la commune de Lancy, alors même que la ligne 14 n'avait pas encore été mise en route. En premier lieu, la commune avait contacté les magistrats délégués à la culture concernés par cette future ligne

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

de tram. Ils avaient été conçus par cette réflexion qui avait ensuite été reprise par le Conseil d'Etat. Celui-ci avait proposé un projet de loi accompagné d'un financement au Grand Conseil. Ce projet de loi a été étudié à l'automne dernier ; après être passé devant le Grand Conseil, il a été renvoyé en commission à plusieurs reprises, et a ensuite été gelé par le Grand Conseil. Finalement M. BEER a décidé de le retirer. A l'époque, le Conseil municipal avait voté la participation de Lancy à ce projet à hauteur de Fr. 200'000.-- à condition que le projet de loi soit adopté par le Grand Conseil. Une autre approche de ce projet a été proposée en l'élargissant aux communes de Vernier et Meyrin. Ce projet serait alors financé par le Fonds cantonal d'art contemporain en plus de la participation des communes de Meyrin, Confignon, Bernex, Lancy et la Ville de Genève. A la fin de la présentation, il a été suggéré aux commissaires d'annuler le premier crédit d'investissement adopté par le Conseil municipal et de voter un crédit d'investissement qui tienne compte de ces nouvelles données.

Le premier point de ces interventions est à Cornavin, le deuxième concerne les trois arrêts de Lancy, le troisième est à Onex, le quatrième à Confignon et le cinquième à Bernex. Initialement, Meyrin et Vernier n'étaient pas impliqués dans le projet. L'idée première était de créer un lien entre la ville et la campagne au travers de cette ligne de tram. La dernière intervention artistique fait vraiment le lien entre les arrêts puisqu'elle intervient sur le tram lui-même. Tous les artistes sont suisses et ont une renommée internationale. John M. Armleder a conçu des cercles lumineux pour éclairer le passage sous voies de Cornavin qui est très sombre.

Silvie Defraoui a conçu pour Lancy une intervention au sol qui lui semblait être le seul espace disponible. Il s'agit d'une géométrie de lignes vert pâle qui va structurer l'espace et le rythmer tout en offrant une distraction aux personnes qui attendent le tram. A Onex, une intervention d'Ugo Rondinone est prévue. C'est un personnage géant sur la place des Deux-Eglises. Eric Hattan a conçu à Confignon ce qu'il appelle la *via Appia*. Il s'agit de transformer six réverbères qui se trouvent le long de la route de Chancy, entre Onex et Confignon. A Bernex, Lang & Baumann ont décidé de traiter une zone verte pour en faire un lieu de rencontre, de promenade avec un pont arqué qui pourra servir aussi de lieu pour des petites manifestations. La dernière intervention fait le lien puisqu'elle concerne toute la ligne 14. Pipilotti Rist propose de faire un tram intégralement rose aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les magistrats des communes concernées par ce projet désirent participer. Le but est de donner une identité à une ligne de tram, ce qui est une première à Genève, voire même en Suisse. Il précise que cette participation de Fr. 200'000.- ne concerne pas l'intervention sur la commune de Lancy uniquement ; il s'agit d'une participation au projet global d'interventions artistiques sur la ligne 14.

L'annulation du crédit d'investissement voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2011 est acceptée à l'unanimité.

Le deuxième arrêté est mis au vote. Le nouveau crédit d'investissement est accepté par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

M. BONFANTI présente le sujet : je ne vais pas revenir sur la présentation qui vient d'être faite.

Financièrement le projet se construit de la manière suivante : une partie des fonds proviendrait du Fonds cantonal d'art contemporain, une autre partie des communes, le reste étant complété par des fonds privés.

Mme COME, directrice au Service des affaires culturelles de l'Etat de Genève, signale que la structure financière du projet est à présent différente et que les interventions artistiques ont été évaluées de manière plus fine, ce qui a pour conséquence une réduction du montant total.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Il a ainsi été décidé que la part de l'Etat serait financée sur le budget ordinaire du Fonds cantonal d'art contemporain. Le partenariat public-privé, représentant 1,2 à 1,5 millions de francs, a été développé. La part des communes est de 1,5 millions. Les 4,6 millions restant étant à la charge de l'Etat.

Un commissaire tient à préciser que le projet de loi a été retiré car les coûts engendrés par ces interventions artistiques étaient trop élevés pour les députés. Le même commissaire souhaite savoir quel est le montant que le Canton verse chaque année au Fonds cantonal d'art contemporain. Mme COMÉ lui répond que le montant est passé de 1 à 1,5 millions par année à la demande du Grand Conseil. Ce montant couvrant l'entier des activités.

Un commissaire souhaite savoir le planning au niveau des interventions artistiques. Il lui est répondu que les premières interventions pourraient avoir lieu encore en 2012 et le reste en 2013. L'intervention sur un des trams se ferait en 2014 pour des questions de production de matériel.

Suite au départ des invités, le débat au sein de la commission s'engage. Un commissaire se dit mortifié sur le montant qui va peut-être être voté pour des œuvres d'art fumeuses. Son groupe refusera donc ce crédit.

Un autre commissaire demande pour quelles raisons la participation de la Ville de Lancy reste identique malgré la diminution du coût global des interventions. Ce à quoi M. LANCE répond que l'engagement des communes est le même pour montrer leur volonté affirmée de participer à ce projet artistique.

Un commissaire trouve le projet trop coûteux dans une situation où il faut faire attention aux dépenses. Il trouve de plus que les communes font preuve d'une certaine arrogance en s'offrant des projets luxueux alors que l'Etat doit se serrer la ceinture. Il ne se dit pas enthousiasmé par les interventions artistiques qui seront installées sur le territoire lancéen. Son groupe refusera donc ce crédit.

Un autre commissaire se prononce contre le projet et reprend les dires d'un autre commissaire opposé à celui-ci. Un commissaire s'abstiendra de voter dans la mesure où cela le choque que le projet revienne par le biais du Fonds cantonal d'art contemporain.

Un commissaire observe que le projet a été initié par la Ville de Lancy et soutenu clairement par le Conseil municipal en décembre 2011. Il regrette que, pour des considérations d'ordre artistique, certains commissaires refusent d'accepter ce crédit. Selon ce même commissaire, la région lémanique continue à se développer et il trouve navrant de devoir couper dans les budgets de la culture.

Un commissaire soutiendra le crédit. Il relève que les 200'000 francs équivalent à environ 4 % du budget total du projet. Il relève aussi que le Conseil municipal n'a pas hésité à voter pour l'achat de 38 Ipad pour une valeur totale de 40'000 francs alors que certains autour de la table mettent en avant la crise économique qui touche Genève et le fait qu'il faille se serrer la ceinture. Ce commissaire pense que c'est justement en temps de crise que la culture permet de rapprocher les gens, et de leur permettre de discuter.

Une commissaire trouverait regrettable que ce projet échoue uniquement parce que Lancy a des velléités de jugements sur la culture. Elle rappelle que la Commission de la culture a accepté ce projet. Celle-ci se demande si les élus lancéens sont prêts à accepter que ce projet dans sa globalité échoue à cause du vote du Conseil municipal de Lancy.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Un commissaire demande quel est la part financière de la culture dans le budget communal. En réponse, M. LANCE indique que la part représente 3 % du budget global de fonctionnement. Il reconnaît que la somme votée peut-être difficilement compréhensible pour des personnes qui ont du mal à boucler leurs fins de mois. Il tient à rappeler que cette démarche est extraordinaire car il s'agit d'une collaboration entre les communes suburbaines, l'Etat et des sociétés privées. Le Conseiller administratif pense qu'en temps de crise économique, supprimer toute subvention à la culture, toute création culturelle, serait regrettable.

Un commissaire reconnaît le travail du Conseiller administratif. Il trouve toutefois regrettable la manière dont le projet a refait surface et sur le fait de ne pas avoir fait plus participer des artistes genevois. Il souhaite savoir si les 200'000 francs sont compris dans les 3 % du budget consacrés à la culture, ce à quoi M. LANCE rappelle que ces 200'000 francs concernent le budget d'investissement. Cette somme sera ensuite amortie et l'amortissement sera passé dans les comptes de fonctionnement.

Les membres de la commission votent sur l'annulation du crédit d'investissement voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2011. Cet arrêté est accepté à l'unanimité. Les membres votent ensuite sur le nouveau crédit d'investissement de 200'000 francs. Celui-ci est accepté par 5 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

M. VINCENT : quand on parle de culture, je sors mon revolver. Sans arriver à ces extrémités, j'aimerais quand même vous rappeler et rappeler au contribuable lancéen que chaque année c'est 3 millions que la commune dépense dans la culture.

Ce soir, ce que l'on demande, c'est d'augmenter cette enveloppe de Fr. 200'000.--, pour quelques lignes peintes parterre, sur trois arrêts de tram. C'est vrai que je suis sot, j'ai de la peine à comprendre l'œuvre de cette artiste. En tout cas, ce que je sais, c'est ce qu'on peut faire avec Fr. 200'000.--, ou plutôt ce que l'on ne fera pas avec ces Fr. 200'000.-- qu'on va mettre dans cette œuvre d'art, non pas fameuse, mais fumeuse, je le répète.

Donc je vous prie d'être raisonnable, d'économiser ces Fr. 200'000.--. Je pense qu'on en a bien besoin ailleurs. On sait que l'année à venir va être difficile au niveau social et au niveau de l'emploi. Je crois réellement que d'avoir ces Fr. 200'000.-- pour cela, on a mieux à faire.

M. REOLON : le MCG va voter contre ce projet même si cela sera interprété, par certains, comme une forme d'anti culture. (Comme si le fait de tracer des lignes de marquage au sol peut être considéré comme de l'art).

Il ne s'agit pas de faire connaître l'art aux salariés, mais de dire à ces mêmes prolétaires, qui composent la majorité du peuple, nous allons dépenser cet argent à d'autres choses qu'à des trams roses ou toute autre sorte d'artifices qui ne sont que le reflet d'un panégyrique plutôt déplacé en ces temps de vaches maigres.

A ma question, l'Etat n'a pas d'argent pour construire une école en urgence mais a de l'argent pour cet arc de triomphe ? Réponse : ce n'est pas le même budget.

Si je devais, comme la plupart d'entre nous ici présents, gérer mes comptes comme l'état gère les siens, cela fait longtemps que je dormirais sous les ponts.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

C'est vrai qu'un tram rose est très utile et remonterait sûrement le moral des personnes qui le prendront pour aller timbrer au chômage. Et que dire de ces belles lignes au sol, à plusieurs milliers de francs le mètre linéaire, alors que sur le marché en peinture bi-composante on serait maximum à Fr. 20.-- le mètre. Je rejoins ce qu'avait dit M. ANNEN, avec une bonne bouteille de Chasselas et un ouvrier de Traceroute, le travail serait le même.

Qu'allons-nous dire à ces familles qui n'arrivent pas ou difficilement à joindre les deux bouts pour terminer le mois : - Vous avez des problèmes d'argent? Vous n'arrivez pas à la fin du mois? Vous êtes en fin de droit au chômage? Regardez par terre ! Vous trouverez le bonheur et des lignes colorées au sol et au lieu des éléphants roses, vous pourrez admirer un tram rose, le tout pour une misérable somme de plus de 4 millions de francs dont deux cent mille uniquement pour la commune.

Deux cent mille francs seraient plus utiles pour venir en aide aux défavorisés, que nous avons de plus en plus dans cette commune, plutôt que de faire du marquage au sol, marquage qu'il faudra entretenir plus tard à coup de plusieurs milliers de francs, car les artistes de cet acabit, il faut les payer même s'ils font du marquage équivalant à celui des cases de stationnement.

Nous ne voulons pas être les complices de cette dilapidation d'argent des habitants de la communes et que nous nous devons de gérer. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre et en plus demander un vote nominatif afin que chacun d'entre nous assume sa responsabilité vis-à-vis des électeurs de la commune sur ce débours déplacé par ces temps de disette et facilement reportable dans des temps meilleurs.

M. HAAS : si M. REOLON m'avait fait rire, j'aurais pu dire qu'il était une intervention artistique à lui tout seul, mais ce n'est pas le cas. Quand on parle comme cela et que l'on fausse le débat, pour moi c'est limite.

Ces Fr. 200'000.--, bien sûr, cela peut paraître cher ; il faut remettre cela dans le contexte général de ce projet.

Je rappelle aussi que cela a été voté favorablement une première fois et que si la culture est des fois quelque chose de perméable ou très imperméable à certains, il y a aussi une majorité de la population qui sait apprécier ce genre de projet et le signal que la Ville de Lancy doit donner sur la globalité de ce projet doit être favorable.

Les mêmes discours emportés ou les détails en référence à d'autres métiers ou peintres qu'on devrait plutôt honorer que d'essayer de comparer de manière aussi maladroite, quand il y a des grands projets, on discute à coup de 30 ou 40 millions, j'ai moins entendu les mêmes interventions.

M. PERRENOUD : je suis assez droit dans mes idées. L'année passée, j'avais voté contre ce projet, ces coups de peinture au sol. Je ne veux pas faire un débat sur ce qui est de l'art et ce qui ne l'est pas, c'est personnel à chacun.

Par contre, je vous avais répété que certaines personnes ont de la peine à finir les mois, n'arrivent pas à payer leurs factures. Là, Fr. 200'000.-- pour des traits au sol, peut-être qu'il y a une certaine âme dans ces traits, mais je n'arrive pas à m'y retrouver. Donc, je serai droit avec mes idées, je revoterai ce soir contre ce budget de Fr. 200'000.-- pour ces quelques lignes au sol.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

M. ANNEN : comme vous l'imaginez, le groupe PLR acceptera l'annulation de l'investissement de Fr. 200'000.-- et refusera bien entendu cette nouvelle demande d'investissement.

Je vous rappellerai, juste pour revenir sur deux échelles de valeur, que je n'ai aucun problème à voter de manière nominale pour un budget de quelques dizaines de millions de francs pour une école qui servira à nos enfants, plutôt que Fr. 200'000.--, même si cela paraît peu, M. HAAS, pour des lignes qui ne serviront à personne.

Deuxièmement, je suis quand même étonné que ce projet, qui au départ était une impulsion lancéenne je le veux bien, mais on nous a dit au mois de décembre – j'ai relu le procès-verbal pour en être sûr – que c'était un projet porté par le Grand Conseil, porté par le Canton. Le Canton a décidé de dire non, ce n'est pas le moment. Un certain Conseiller d'Etat – mais je donne de l'eau au moulin de M. MIZRAHI quand il prendra la parole – je lui ferai remarquer que cette fois je n'ai pas fait l'erreur de mettre un pull rose, j'en ai mis un bleu – à ce moment un Conseiller d'Etat qui s'est dit : de toute façon, le Grand Conseil je n'en ai pas besoin, il s'est assis sur la démocratie, là cela me dérange au plus haut point comme lorsqu'on engage une certaine Suisse-allemande qui se permet, à l'époque à Yverdon en 2001, de comparer Yverdon à des excréments ou à des glaires, je dirai que des œuvres artistiques comme celle-là, je m'assieds dessus et j'espère que les Lancéens se rappelleront quand on devra dire qu'on a dû faire preuve d'austérité par rapport à certaines personnes. Qui a voté Fr. 200'000.-- par rapport à cela ? C'est vrai que c'est un budget complet, c'est vrai qu'il y a certaines personnes qui n'auront pas de menhir, il y a certaines personnes qui n'auront pas de tram rose, mais je trouve désagréable de voir qu'un projet qui est sorti par la porte revienne par le vasistas.

Mme RICHERT : pour rappel, le règlement du Fonds d'art visuel donne comme tâche à la Commission consultative de ce fonds de contribuer par ses idées, ses conseils, ses remarques, ses propositions :

- à la qualité des édifices, des espaces publics
- à la vie artistique de la commune
- à la sensibilisation du public

Séance après séance, elle s'y attelle. Les membres de cette commission sont intimement convaincus que la culture n'appartient pas à un cercle d'initiés. En rendant l'art public, la culture circule au même titre que les idées, que le savoir.

Inviter des artistes à intervenir le long des arrêts du nouveau tram comme la commission en a eu l'idée en juin 2008, c'est permettre à l'art de « circuler », c'est-à-dire d'être perçu par tout un chacun, comme la lecture des journaux, des livres, d'internet, permet aux idées de circuler.

De quel art s'agit-il en l'occurrence ? Celui d'aujourd'hui, des créations d'artistes suisses de renommée mondiale, certains sont genevois, qui tous ont déjà fait des réalisations dans l'espace public (une réalisation toute proche pour l'un d'entre eux, par exemple, est la réalisation d'envergure au collège de Drize).

Ne nous y trompons pas. Pour ceux qui pensent que tant d'argent pour que, à Lancy, on nous affuble de quelques lignes, je dis « lâchons prise », nous nous laisserons imprégner de l'environnement, l'atmosphère que l'ensemble de ces lignes, de ces couleurs vont créer ; et puis, mais attention, ce qui paraît simple, c'est souvent le résultat d'une élaboration, de tout un travail de réflexion, de recherche.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

C'est la même chose quand on cherche un mot, une phrase à dire ou à écrire et qu'à un moment donné ce mot ou cette phrase est là et traduit exactement ce qu'on voudrait transmettre. Après coup, c'est tout simple.

Ensuite, il faut bien que le goût entre en jeu : j'aime, d'autres n'aiment pas... Je n'aime pas, d'autres aiment... Hubert NYSSSEN, créateur des éditions Actes Sud, dit « les goûts se posent et s'opposent, mais aussi les goûts se posent et opposent ». Il y a notre relation au goût, notre relation au monde, notre relation aux autres. D'ailleurs, l'expression dit bien « des goûts et des couleurs ».

Ce projet dépasse maintenant notre commune, même si c'est Lancy qui en est l'instigatrice, il symbolise la force créatrice de toute une région, vouloir en faire l'économie :

- c'est supprimer une qualité à apporter à l'espace public,
- c'est ne pas contribuer à la vie artistique non seulement de notre commune mais de celle de plusieurs communes.

Quel plus encore attendre d'un tel projet ?

- un lien entre des acteurs culturels suisses et la ville,
- un enrichissement pour le développement urbain,
- quelque chose qui tient du rayonnement à l'heure de la mise en place du « Grand Genève »,
- une volonté de rendre les déplacements agréables, de solliciter la curiosité, de créer un environnement original et enfin et ce n'est pas la moindre,
- une prise en compte beaucoup plus large de l'utilisateur qui va bien au-delà que celle d'assurer simplement son déplacement, il s'agit bien d'une valorisation de l'utilisateur !

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je n'ai pas élaboré mon intervention aussi bien que Mme RICHERT, mais lors des premières discussions que nous avons eues sur ce thème l'année dernière, j'avais particulièrement souligné l'intérêt d'une humanisation de l'urbanisation de tout ce tronçon du tram. Pour être rentrée un soir à peu près à cette période, depuis Bernex le long de cette route, on a l'impression de se balader dans un no man's land banlieusard, je pense qu'il est vraiment important de pouvoir y mettre un peu de gaieté, de lumière, et de ne pas se confiner uniquement à des voies de circulation. D'où l'importance pour moi d'agrémenter les lieux.

Par ailleurs, je pense que dans les périodes de déprime, le rôle de l'aménagement extérieur, à plus forte raison artistique a un rôle tout à fait essentiel, j'ai presque envie de dire thérapeutique.

D'autre part, je pense comme cela a déjà été relevé avant, que c'est une image symboliquement forte de collaboration intercommunale qui donne une cohérence et le fait que d'autres communes aient souhaité se joindre à ce projet est révélateur dans ce sens-là.

Enfin, je pense que dans le projet auquel je rappelle que la participation de Lancy est relativement modeste, on s'indigne des coûts mais on crie sur Fr. 200'000.-- de la culture, on ne râle jamais sur Fr. 800'000.-- pour des mâts de football. J'aime le football mais quand même, de nouveau si on veut mettre les choses en relation, on peut aussi s'interroger à ce niveau-là.

Je pense que dans ce projet, une très belle démarche est toute la démarche de pédagogie, d'explicitation du projet envers la population et qui contribue à une démocratisation de l'art, dimension qui me paraît essentielle.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

M. RENEVEY : pour reprendre les propos de M. VINCENT, mon sang d'historien n'a fait qu'un tour. Juste rappeler qu'il s'agit d'une déclaration de M. Baldur von Schirach qui en 1933 a fait cette déclaration, le tout en sortant son revolver, pour démontrer sa conception de la culture. Je trouve ce genre de rappel assez déplorable.

M. MIZRAHI : le groupe socialiste va soutenir ce crédit. Je rappelle qu'il s'agit d'un crédit pour un projet global et comme cela a été dit, par le rapporteur, il s'agit d'une infime participation de la Commune de Lancy qui a été une des initiatrices de ce projet, ce projet qui, rappelons-le également, bénéficie d'un partenariat public-privé. Cela nous paraît cohérent que la Ville de Lancy qui est traversée par cette ligne de tram sur laquelle ces interventions artistiques auront lieu, contribue de manière, somme toute, assez modeste.

On nous sort des arguments multiples, le manque de démocratie parce que le Grand Conseil ne voudrait pas de ce projet, etc. Je rappelle simplement que le Grand Conseil avait tout loisir de refuser le projet initial, ce n'est pas le choix que le Grand Conseil a fait, puisqu'il a décidé d'ajourner, s'il a pris cette décision c'est bien qu'il y avait une raison, le Conseil d'Etat par la suite a décidé de modifier le projet.

On nous parle de propositions pour le social, mais Messieurs de la droite et de l'extrême droite, j'ai bien pris note que vous souhaitiez faire des gestes dans le domaine social. On verra si quand on vient avec des propositions pour que la commune aide les plus démunis, vous êtes toujours là avec vos grands discours larmoyants ou si vous nous dites que ces gens au social sont des assistés, etc. Là, il y a vraiment une hypocrisie assez fondamentale de tout à coup verser des larmes de crocodile au moment où on parle d'un crédit dans le domaine de la culture.

On nous invoque également la situation financière, alors que cette commune est bien gérée. Au niveau des recettes et dépenses, on a des budgets et des comptes qui sont équilibrés, voire bénéficiaires.

En réalité, tout ceci n'est que des prétextes pour justifier, si on peut dire, une condamnation, dans le meilleur des cas une sorte de censure où on dit « ça, ça nous plaît, ça, ça ne nous plaît pas », mais comment la culture pourrait-elle fonctionner dans le canton, s'il n'y avait pas un soutien des collectivités publiques et si à chaque fois les élus se permettaient de faire le tri de ce qui leur plaît et de ce qui ne leur plaît pas. Dans le pire des cas, cela a été relevé par M. le Conseiller administratif, il s'agit d'une condamnation de la culture de manière générale comme un élément inutile pour notre société.

Ce sont des positions que je ne pensais pas devoir entendre ce soir et à notre époque dans des organes élus comme le nôtre. Donc, nous voterons ce crédit.

M. PERRENOUD : pour répondre à M. MIZRAHI, si c'est moi que vous considérez comme extrême droite, je vous répondrai juste que j'ai toujours défendu les plus démunis et j'ai plusieurs fois argumenté en faveur des personnes qui n'arrivent pas à finir le mois. C'est dommage que vous ne soyez pas toujours présent à notre Conseil, vous auriez pu écouter mes propos.

Par contre, refaisons la genèse de cette histoire. Au départ, le tram nous a été vendu l'année passée sur des exemples de banlieues françaises. C'est clair que les banlieues françaises sont taguées, défraîchies, pourries à certains endroits et on voulait comparer, dans trois villes françaises, un tram qui a fait une entrée en ville avec une certaine lignée par rapport à une culture ou à un dessin suite à l'arrivée de ce tram.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Ce soir, on nous fait le débat de la culture, mais ce n'est pas le débat de la culture qu'il faut voir, il faut surtout voir comment on nous l'a vendu l'année passée. On nous l'a vendu comme étant un art qui se dépareille de différentes communes, art voire également d'une cité moribonde, comme l'a dit Mme JULLERAT VAN DER LINDEN. Et ce n'est pas le débat de l'art qui vient ce soir, c'est uniquement Fr. 200'000.-- pour des traits, pour des couleurs au sol que je ne soutiendrai pas. Que je sois d'extrême droite, c'est une chose qui me regarde. Par contre, je voterai contre ce projet ce soir.

Mme FLOREY BARDET : on nous parle de thérapie, de psychologie, de tout ce qu'on veut pour l'art contemporain. C'est clair que quand on arrive à dépenser des sommes comme Fr. 5'400'000.-- pour des giratoires, on donne aux habitants une sacrée thérapie.

Pour ma part, je maintiens ma position de dire qu'il n'est pas utile et judicieux, pour l'instant, de dépenser cette somme, qu'il y a des choses plus importantes, malgré qu'elle provienne du Fonds d'art contemporain et qu'il y ait un disponible sur un certain nombre d'années. De toute manière, il y a des choses plus importantes pour l'instant. Donc, je voterai non à ce projet.

M. FAVRE : en ce qui me concerne, par opposition à mon groupe, je ne voterai pas ce crédit. Je ne tiens pas à ce qu'un seul centime de mes impôts aille dans la poche de Pipilotti RIST pour des raisons personnelles. Donc, je m'abstiendrai.

M. ANNEN : pour remettre au clair une ou deux choses et répondre à M. MIZRAHI qui nous accuse d'utiliser et de détourner certaines choses, je rappelle que ce n'est pas le Conseil d'Etat qui a décidé de renoncer au projet, mais un Conseiller d'Etat socialiste directement de sa propre initiative, ce n'est pas le Conseil d'Etat in corpore. Donc nous allons rectifier les choses.

Rappeler également que c'est un projet global dans cet investissement et encore plus que le jugement c'est de dire que nous allons dépenser certaines choses pour certaines priorités, cela reste des priorités. M. MIZRAHI, cela fait trois ans que l'on se côtoie, je ne vous ai pas entendu beaucoup nous amener de propositions pour aider les plus démunis et les plus défavorisés actuellement, alors qu'a priori c'est quand même votre créneau.

D'un autre côté, je pense qu'il faut rester sérieux, nous ne sommes pas contre la culture, nous sommes pour la culture, mais pour une culture qui soit accessible à tous. Pour moi, vous avez raison c'est un jugement personnel, mais ici nous avons été élus pour représenter l'ensemble de la population et dans l'ensemble de la population il y a des gens comme M. MIZRAHI, il y a des gens comme moi. Je garderai mon opinion et refuserai ce crédit d'investissement.

M. MIZRAHI : pour répondre à mon pré-opinant, par rapport au financement du projet, je rappelle que le projet a un financement public/privé, donc un financement par les privés, un financement par les communes, il n'y a pas que la Commune de Lancy, et un financement par le Fonds cantonal d'art contemporain, donc c'est un fonds, ce n'est pas un Conseiller d'Etat qui prend la décision tout seul, me semble-t-il.

Mme FLOREY BARDET : pour rebondir, à ce moment-là il serait peut-être nécessaire de demander de temps en temps aux habitants ce qu'ils veulent vraiment et s'ils sont d'accord de dépenser cet argent pour ce genre de chose.

M. LANCE : je me félicite chaque fois que ce sujet vienne en commission et au Conseil municipal parce qu'il suscite à chaque fois un grand débat et c'est intéressant de vous voir débattre pour un montant de Fr. 200'000.-- en ce qui concerne la culture. Effectivement lorsqu'on parle de culture, il y a toujours débat et c'est tant mieux. Tant mieux qu'il y ait ces débats au niveau de cet hémicycle.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Concernant la remarque de M. VINCENT sur le budget de Fr. 3 millions dédiés à la culture à Lancy, il semblerait que M. VINCENT trouve ce budget trop élevé. Rappeler que ces Fr. 3 millions représentent un tout, en particulier la bibliothèque, la villa Bernasconi, la Ferme de la Chapelle, toutes les subventions qui sont versées aux sociétés communales comme la Musique de Lancy, la Fondation Culture et Rencontres, l'Orchestre de Lancy-Genève, etc. Cela comprend également les salaires des collaboratrices et des collaborateurs. Donc 3% du budget, je trouve relativement peu pour la culture à Lancy, comparativement à d'autres communes ou à d'autres villes.

Non, ces Fr. 200'000.-- ne vont pas augmenter ces Fr. 3 millions, je l'ai dit en commission, ces montants étaient prévus au budget des investissements 2011 et 2012, une fois Fr. 100'000.-- en 2011 et Fr. 100'000.-- en 2012. Vous avez validé ces deux budgets d'investissement à travers vos votes. Ces Fr. 200'000.-- sont un crédit d'investissement qui sera amorti avec les années.

Autre précision, et je le répète encore une fois, ces Fr. 200'000.-- ne sont pas affectés uniquement à l'intervention artistique sur Lancy, mais c'est une participation de la Ville de Lancy au projet global, projet global que vous connaissez maintenant. Comme l'a dit Mme RICHERT, ce projet est parti du Fonds d'art visuel de la Ville de Lancy, c'est une idée qui a mûri au Fonds d'art visuel de Lancy, qui a ensuite été transmise aux magistrats des communes concernées, Genève, Lancy, Onex, Bernex et Confignon. C'est à partir de là que l'Etat a été approché, qui a ensuite repris le projet, et nous en sommes très fiers.

Le Conseil d'Etat a décidé de financer ce projet par le Fonds cantonal d'art contemporain, et rappeler ainsi que celui-ci est financé à raison des trois-quarts par le Fonds cantonal d'art contemporain. Ce fonds est réglé par une loi dont les buts sont de promouvoir et soutenir la création actuelle dans le domaine de l'art contemporain et du design dans le canton de Genève et sa région, de contribuer à la qualité artistique des édifices et espaces ainsi qu'à la mise en valeur des sites et paysages, d'enrichir le patrimoine artistique de l'Etat dans les domaines précités, de sensibiliser le public à ces buts.

Le financement de ce projet par le Fonds d'art contemporain correspond exactement aux buts qui sont inscrits dans cette loi et effectivement, le Fonds cantonal d'art contemporain est alimenté actuellement à travers un montant annuel de Fr. 1'500'000.-- voté par le Grand Conseil. Libre à vous, députés au Grand Conseil, de supprimer cette ligne lors du vote du Grand Conseil, mais je trouverai bien dommage que vous puissiez en arriver à une telle décision.

Autre chose, j'entends certains moralisateurs par rapport à l'utilisation de cette somme. Je comprends très bien, c'est sûr qu'il est très facile de faire comprendre à notre population que dépenser Fr. 200'000.-- pour des interventions artistiques, c'est complètement déplacé. Mais je crois qu'il faut aussi élever le débat. C'est un projet unique parce qu'il y a une collaboration entre les communes, l'Etat de Genève et les sociétés privées, c'est un projet unique à Genève et en Suisse, c'est une occasion unique de participer à ce projet et je trouve dommage que pour Fr. 200'000.--, on laisse tomber cette participation de la Ville de Lancy qui en est le moteur.

Certains d'entre vous s'offusquent d'engager ces Fr. 200'000.--, mais lors du débat de tout à l'heure sur les PLQ des Semailles, vous n'avez pas hésité à remettre en question Fr. 450'000.-- de frais d'étude dépensés depuis 2004, durant 9 ans, montant remis en question en quelques minutes et là vous n'avez eu aucun remords par rapport à cela.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Concernant la décision du Conseil d'Etat, j'ai moi-même posé la question à M. Charles BEER qui m'a répondu – on peut le croire ou pas – que c'était une décision prise par le Conseil d'Etat in corpore de retirer ce projet de loi et d'utiliser le Fonds cantonal d'art contemporain.

Je trouve que c'est une occasion pour Lancy, c'est une opportunité pour Genève, de sortir des sentiers battus et de réaliser quelque chose le long de la ligne du tram 14.

Donc, je vous incite à voter cette participation globale de Fr. 200'000.-- de la Ville de Lancy et non pas au coût de l'intervention artistique qui sera réalisée, du moins je l'espère, sur les trois arrêts du tram 14 sur le territoire de la Ville de Lancy.

L'arrêté 12) annulant la délibération du 15 décembre 2011 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui (voir annexe).

M. GOLAY : pour le deuxième arrêté, un vote nominal a été proposé, suivi par trois personnes.

	OUI	NON	ABST.
ANNEN Cédric		x	
BARBEY Lucia		x	
BONFANTI Damien	x		
CALABRESE Alessandro	x		
CARTER Vally	x		
DEDERDING Michel			x
ESTOPPEY Carole		x	
FAVRE Yves			x
FLOREY BARDET Corinne		x	
FONTAINE Jean		x	
FRANCIOLI Thierry		x	
HAAS Christian	x		
JUILLERAT VAN DER LINDEN A.C.	x		
MANCINO Pierre	x		
MARMY Bénédicte	x		
MARTIGNANO Philippe	x		
MATHIEU Alain	x		
MIZRAHI Cyril	x		
PERRENOUD Philippe		x	
PERRIN Dominique	x		
PYTHON André		x	
REOLON Bruno		x	
REY Louise	x		
RICHERT Suzanne	x		

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

SIDLER Damien	x		
TEMEL Muharrem	x		
TOMASELLI Bernard		x	
VERGAIN Nathalie	x		
VINCENT Cédric		x	

L'arrêté 12) octroyant un crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- à titre de participation au projet d'interventions artistiques sur la ligne 14 est accepté par 16 oui, 11 non et 2 abstentions (voir annexe).

**13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 août 2012 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Election du-de la Président-e
=====

M. ANNEN présente le sujet : par acclamation, M. PROGIN est élu Président de la Commission des travaux et constructions.

b) Information sur le Plan général des eaux (PGEE)
=====

M. ANNEN présente le sujet : en guise d'introduction, M. RENEVEY indique que, selon la législation, le réseau appartient en propre à la Commune et est entretenu par les SIG.

Un représentant du Service de la planification de l'eau, à l'Etat de Genève, présente les concepts généraux d'un PGEE, avant la présentation technique du PGEE lancéen que fera M. CASSAN.

La présentation de M. BACHMANN aborde les points suivants :

1. Les deux substances principales concernées sont les eaux usées et les eaux pluviales
2. Deux autres thématiques importantes : les eaux mélangées (des eaux usées et des eaux pluviales mélangées dans un seul collecteur) et les eaux claires parasites
3. L'incidence récurrente pour Lancy est la mise en séparatif en remplacement du réseau unitaire
4. Seul le réseau secondaire, propriété communale est l'objet du PGEE
5. La finalité du PGEE est de planifier des actions de l'entretien des réseaux communaux
6. Ce PGEE est un outil de planification technique, financière et environnementale

Puis M. CASSAN présente les trois phases sur Lancy :

1. Phase diagnostic qui définit les objectifs à atteindre pour le PGEE (2005-2009)
2. Phase conceptuelle (environ 18 mois)
3. Phase de mise en œuvre qui est en voie d'achèvement puisque le rapport a été remis pour analyse et commentaires aux communes

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Arrivent ensuite les questions et diverses précisions dont :

- le réseau de Lancy arrive gentiment en fin de vie.
- Le PGEE met en avant quatre points principaux :
 - la mise en séparatif du plateau de Saint-Georges
 - quelques zones où le réseau est ancien et nécessite des réparations
 - l'impact de l'urbanisation sur les cours d'eau
 - la suppression des déversoirs d'orage devenus inutiles
- La surveillance du régime hydrologique des cours d'eau
- Planification financière des objectifs définis (environ Fr. 160'000.-- annuels)

c) Information sur l'immeuble chemin Sous-Bois

=====

M. ANNEN présente le sujet : en préambule, il est rappelé que le premier bâtiment est en cours de construction et devrait être opérationnel pour l'été prochain.

Les commissaires doivent valider la typologie et l'utilisation du 2^{ème} immeuble telles que souhaitées par le Conseil municipal et discutées à la fois en Commission sociale et en Commission des travaux.

Une fois ces plans validés, le crédit de construction sera proposé pour validation, vraisemblablement au mois d'octobre.

Les prévisions sont :

- Rez-de-chaussée les locaux de Contact Emploi Jeunes
- Egalement deux appartements (2 et 4 pièces) entièrement adaptés aux personnes handicapées.
- Aux 1^{er} et 2^{ème} étage, on a deux 4 pièces, un 5 pièces et un studio.
- Le soubassement contient un grand local à vélos qui servira aussi au 96, route du Grand-Lancy.

Un débat s'ensuit sur les sujets suivants :

- Opportunité du nombre de pièces prévues et les changements possibles
- Mixité voulue dans ce bâtiment
- Rappel de la typologie du 1^{er} immeuble
- Le but de ces appartements, pas de logement sur le long terme
- La gestion de ces immeubles par le service social ou la régie

Les commissaires ont l'air satisfait de ces propositions.

d) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : pas de divers.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012**14) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 3 septembre 2012 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Point de situation sur la mise en place des caméras de surveillance**
=====

M. MATHIEU présente le sujet : la sous-commission Nature et sites du Département de l'urbanisme de l'Etat n'a pas préavisé favorablement deux sites sur les onze proposés pour l'installation de caméras vidéo. Toutes les autres autorisations ont été obtenues. En effet les mats de plus de 4.50 m ainsi que leur alimentation ont été jugés inopportuns dans les parcs Surville et du Gué. Compte tenu du coût d'installation et de l'incertitude de l'efficacité des caméras, les nuisances étant essentiellement sonores, le Conseil administratif a décidé de renoncer à l'implantation de caméra dans ces deux parcs. Ceci représente une économie de Fr. 200'000.--. Notons qu'il n'est pas possible d'étudier l'équipement d'autres parcs, ceci nécessiterait la remise à zéro de toute la procédure AIMP.

Mandatée pour le suivi de ce projet la société Vallat nous livre l'avancement de celui-ci :

- Neuf entreprises ont répondu à l'offre de marché publique. La fourchette des prix allait de Fr. 180'000.-- à Fr. 444'000.--.
- La société Niscayah, qui répondait le mieux à tous les critères retenus, a été mandatée.
- Les écoles ont été équipées cet été. Un retard dans la livraison des mâts n'a pas permis de finir les travaux fin août. Les travaux seront terminés durant les mercredis de septembre.
- Les parkings seront équipés courant septembre. Le parc Louis Bertrand dans la foulée.
- Tous les tests seront effectués dans la seconde quinzaine d'octobre pour une mise en service dès le 1^{er} novembre.

A ce stade des travaux, notons que le visionnement est excellent et dépasse les attentes. Toutes les caméras seront reliées entre elles et visionnées depuis la maison de la sécurité. Du point de vue juridique, les autorisations sont également obtenues. Les images seront cryptées et seules quelques personnes désignées par le Conseil administratif pourront les visionner, ceci uniquement après un dépôt de plainte. Les angles de vision doivent correspondre à une protection des bâtiments et seront encore validés par la préposée à la protection des données. Chaque site devra être explicitement identifié par un pictogramme visible de tous. Le Conseil administratif doit également tenir publique une liste exhaustive des emplacements des caméras. Enfin il n'est pas possible de filmer dans les écoles durant les heures scolaires et parascolaires.

Suite au départ de la société Vallat, la commission échange sur trois points :

Le refus de caméras pour deux parcs.

L'impossibilité de filmer une école durant les heures scolaires

L'information et la communication à la population.

En ce qui concerne les parcs non équipés, la Ville de Lancy doit réfléchir à d'autres mesures. Je rapporterai ceci lors du prochain point. Le refus d'autorisation n'est pas le seul argument : les hauts coûts d'installation de génie civil et le peu d'efficacité d'une caméra sur des nuisances collectives et sonores ont présidé à la décision du Conseil administratif.

Plusieurs membres de la commission regrettent de ne pas pouvoir filmer une école lorsqu'elle est en activité. Cela tient essentiellement au fait que la disposition légale stipule qu'on ne peut pas filmer le corps enseignant dans l'exercice de sa fonction. Ceci semble une mesure cantonale vu que dans le canton de Vaud ceci est possible.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

En ce qui concerne l'information et la communication, deux conceptions se confrontent. Certains sont partisans du minimum légal afin de minimiser les risques d'actes délictueux contournant la caméra, d'autres estiment qu'une large diffusion de la présence de caméra a une vertu préventive.

Le résultat de cette réflexion est le suivant.

Outre les pictogrammes légaux, les actions suivantes seront menées.

Les directeurs des écoles ont été avertis, à eux de faire redescendre l'information dans leur établissement.

La Tribune de Genève en a déjà parlé, Lancy TV et le Lancéen relayeront l'information.

Enfin la commission prend connaissance que hors de ce programme, des caméras neuves sont opérationnelles à la piscine.

Elles ont déjà été utiles pour un vol. Dans ce cas les images ont été visionnées par le chef des APM et gravées sur un DVD à l'intention de la police. Les images sont un élément de preuve à charge.

b) Statistiques de la Fondation des parkings et de la Police municipale

=====

M. MATHIEU présente le sujet :

Le parc du Gué

L'été fut relativement calme sur le territoire de la commune. Seul le parc du Gué a réellement posé problème. Par beau temps, c'est quotidiennement que le parc est occupé par une cinquantaine de personnes faisant la fête tard dans la nuit. Chacun reconnaît que ceci n'est pas tolérable pour le voisinage. La fermeture pure et simple n'est pas d'actualité, beaucoup de communiens utilisant le parc du Gué sans nuisance une grande partie de la journée.

Un large débat sur les causes de ces désordres et sur les moyens de les éviter s'engage :

Sur les causes, tout le monde tombe d'accord que ce parc est agréable à vivre et bien équipé. Plusieurs sites internet vantent les mérites de ce parc. Il est même en bonne place sur le site d'une célèbre moutarde helvétique. En ce qui concerne les nuisances sonores, notre société a développé des appareils de sonorisation sur accumulateur fort performants.

Toutes les observations concordent, c'est souvent des groupes bien organisés qui mettent sur pied des fêtes sur le parc, sans autorisation bien évidemment. Haut fait de cet été, la fête nationale de Mongolie a eu lieu au parc du Gué.

Pour 2012, la police municipale secondée par Deltapro fut très présente dans ce parc. Relevons que nos APM ont beaucoup d'autres missions.

De nos réflexions sur les remèdes, surgissent les idées suivantes.

Même si cette problématique relève de l'éducation populaire, défi que la Ville de Lancy ne peut relever, il est nécessaire d'agir concrètement.

Il faut occuper ce parc d'une manière concrète et réfléchir à ses équipements. Le Conseil administratif fera des propositions prochainement.

Il faut renforcer et rendre visibles les pictogrammes, réaffirmer le règlement du parc.

Il faut étudier la possibilité de fermer ce parc, particulièrement son entrée principale.

Mais il faut surtout conjuguer répression-prévention et animations, mobiliser le réseau police-APM-travailleurs sociaux, voire garde faune, faire intervenir les agents de parc et élargir leurs horaires.

La coordination de ces actions est primordiale, agir sur des moments ciblés est important.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

La commission conclut en relevant que d'un côté il y a de plus en plus de bruit générés par les incivilités et que la société est de moins en moins tolérante.

La statistique

La meilleure statistique est celle que je manipule moi-même. Cette affirmation d'un célèbre mathématicien américain illustre le « conflit verbal des statistiques » que nous avons vécu en commission.

S'appuyant sur les statistiques 2010-2011 de la police cantonale, un commissaire constate, sur le territoire communal, une nette augmentation des vols en tout genre. Il relève également une augmentation de tous les délits, y compris les délits sexuels.

S'appuyant sur les statistiques de l'îlotier de la police cantonale pour les années 2011-2012, M. LANCE répond que les vols et cambriolages ont diminué. L'îlotier déplore juste une augmentation des conflits de voisinage.

Une question est posée sur la collaboration et la remise d'information entre les APM et la police cantonale. M. GAY répond qu'un point est fait tous les lundis avec le poste de Lancy-Onex.

Répondant à une autre question, M. GAY rapporte qu'une enquête de proximité est faite autour du collège de Saussure concernant le bruit et les incivilités. De plus, les patrouilles intercommunales font des rondes à de Saussure.

c) Point de situation sur le dispositif cantonal de logements de requérants d'asile d'Anneville
=====

M. MATHIEU présente le sujet : actuellement 86 requérants occupent ce dispositif. Il n'y a pas eu d'incident à relever ces deux derniers mois. Les forces de police cantonale et communale ainsi que Securitas sont en constant lien. Ils sont souvent présents par prévention et tout se passe bien.

Comme il l'a déjà dit lors de notre dernier Conseil municipal, M. LANCE réaffirme qu'il n'y a aucun lien entre les résidents d'Anneville et la tentative de viol en juin à Bernex.

Hormis la présence des APM, cette opération ne coûte rien à la commune.

L'idée de visiter les lieux est émise, mais elle n'est pas retenue.

d) Point de situation sur l'effectif de la Police municipale et des candidatures aux écoles de formation
=====

M. MATHIEU présente le sujet : que des bonnes nouvelles sur ce point. Jusqu'à hier, l'effectif lancé se portait à 10 agents.

Première bonne nouvelle, 4 agents ont prêté serment hier, ce qui porte l'effectif à 14 agents. Ayant fait un stage cet été sur la commune, ils sont les quatre motivés et se réjouissent de travailler à Lancy.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Seconde bonne nouvelle : 5 candidats ont été retenus pour la formation qui débute le 1^{er} novembre. L'effectif serait donc de 19 agents en mai 2013. Si un candidat démissionne dans les 2 ans après sa formation, il doit contractuellement rembourser une partie de celle-ci à la Commune. C'est la première fois en 10 ans que le nombre d'agents pourrait correspondre au budget communal, mais surtout permettrait d'être bien présent dans les quartiers.

Enfin la commune a engagé, à durée déterminée, un contrôleur du stationnement qui a l'intention de débiter la formation d'APM en novembre 2013.

e) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : lors de sa prochaine séance le 16 octobre, la commission rencontre M. FELLE, directeur de la sécurité civile.

Le recours des deux APM licenciés a été rejeté. Ils ont fait recours au Tribunal fédéral.

Un radar sur la route du Grand-Lancy est tout rouillé et probablement inutilisé. Le Conseil administratif va signaler ceci au département concerné.

Un plot de béton empiète sur la zone bleue à la rue du Bachet. Le Conseil administratif se renseigne.

Certains roulent très vite sur la contre- route des Communes-Réunie devant l'Etoile Palette. Le Conseil administratif se renseigne pour des mesures de préventions, voire un radar.

Devenu zone 3 heures, le parking du stade des Fraisiers ne donne pas satisfaction. Il faut étudier une troisième solution (ni macaron, ni 3 heures).

**15) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 4 septembre 2012 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Bilan du prix Chronos de l'Association Viva**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'un des objectifs de l'Association Viva, « Valoriser et Intégrer pour Vieillir Autrement » est de lutter contre les stéréotypes dominants sur les personnes âgées. Viva propose aussi un certain nombre d'activités stimulantes sur le plan physique, social et intellectuel.

Le prix Chronos de littérature a été lancé il y a une quinzaine d'années en France par la Fondation nationale de gérontologie. L'objectif principal est de faire lire à des groupes d'enfants une série de livres afin de les sensibiliser à la découverte du parcours de vie de la naissance à la mort, aux relations intergénérationnelles et à la transmission des connaissances. L'idée est de permettre à des personnes de tout âge confondu de réfléchir aux différentes étapes qui constituent un parcours de vie. On trouve également un but plus littéraire qui est de primer les meilleurs ouvrages traitant de la vieillesse et des relations entre les générations, de développer le goût de la lecture chez les jeunes et de les éduquer à la citoyenneté grâce à un vote individuel. En Suisse, le prix est beaucoup plus limité en termes d'âge, raison pour laquelle Viva a préféré prendre exemple sur la version française.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Un projet pilote a été lancé en 2010-2011. Ce projet a été un vrai succès. C'est pourquoi en 2011-2012, le projet a été présenté à 14 classes, cela représentait environ 380 participants, dont 50 aînés. L'association a bénéficié dans ce projet d'un enthousiasme presque unanime des directrices des établissements scolaires, ainsi que de la précieuse collaboration du service culturel et de la bibliothèque de Lancy.

Le processus s'est déroulé de la façon suivante : d'octobre à janvier, les élèves et les personnes âgées ont lu individuellement les ouvrages sélectionnés. Un jury de 4 à 5 personnes âgées recrutées par Viva s'est rendu à plusieurs reprises dans chaque classe. La première rencontre était destinée à ce que les participants fassent connaissance, les quatre suivantes étaient consacrées aux ouvrages et la dernière séance était une séance de synthèse. Ensuite, il y a eu l'étape du vote. Dans la version reprise par la commune de Lancy, il y a une volonté d'éducation à la citoyenneté.

b) Validation de trois contrats de prestations : Musique de Lancy, Association musicale de Lancy, Concerts de Lancy

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : il avait été évoqué à plusieurs reprises la mise en place de contrats de prestations pour les associations et sociétés que la commune subventionne depuis plusieurs années. L'intérêt de ces contrats est de donner un cadre moral et formel aux relations entretenues entre la ville de Lancy et ces entités. Il précise que si une partie n'est pas respectée, ces contrats peuvent être rompus. Les montants des subventions qui sont inscrits dans ces contrats de prestations, d'une durée générale de 4 ans, sont sous réserve du vote du budget par le Conseil municipal. Ces contrats ont été validés à la fois par les associations et le Conseil administratif, mais ils n'ont pas encore été signés. La Commission de la culture est donc consultée à propos de ces trois contrats de prestations.

Le Conseil administratif propose des contrats de prestations aux sociétés subventionnées. Ces contrats permettent de mettre à jour certains éléments au niveau des statuts, des budgets, etc. Ils donnent également la possibilité aux responsables d'exprimer leurs besoins et leurs difficultés par rapport à la gestion de leurs sociétés.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : des travaux débiteront sur l'ancien temple du Grand-Lancy. La paroisse cherchait à vendre ce temple car des fissures étaient apparues et il devenait dangereux de l'utiliser pour le culte. La paroisse a vendu ce bâtiment à M. Durand, spécialiste de l'histoire de l'aide humanitaire à Genève. Il souhaite en faire un petit centre de recherche avec deux logements pour les chercheurs et étudiants et éventuellement une salle d'exposition. La commune de Lancy lui a proposé de collaborer à différentes manifestations, et lui a également demandé de l'informer de ses projets par rapport à la transformation de ce temple.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012**16) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 12 septembre 2012 –
Rapporteuse : Mme A.-C. JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Audition des représentants de l'association Solidarité-Femmes**
=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : l'association Solidarité Femmes est reçue dans le cadre d'une demande d'augmentation de la subvention octroyée par notre commune, qui n'est pour l'heure que de Fr. 1'000.-- par année, alors que les frais de fonctionnement vont augmentant et que l'Etat gèle ses contrats de prestations.

Solidarité Femmes est une association de droit privé fondée en 1977, subventionnée par le Canton de Genève –par le biais d'un contrat de prestations dans lequel elle est associée à trois autres associations s'occupant de femmes –, les communes et le secteur privé. Elle a une équipe pluridisciplinaire composée d'assistantes sociales, d'éducateurs, de psychologues-psychothérapeutes pour apporter son soutien à des femmes victimes de violence conjugale, que celle-ci soit physique, sexuelle ou psychologique, ainsi que des mères avec leurs enfants. Il faut savoir que cette violence touche en moyenne dans notre pays une femme sur cinq au cours de sa vie.

Solidarités femmes propose une permanence téléphonique, une permanence sans rendez-vous, des séances d'information collective, des consultations ambulatoires, des groupes de parole et des entretiens mère-enfant(s) et dispose d'un foyer d'hébergement de 5 places familiales. Elle assure aussi des campagnes de sensibilisation destinées tant au grand public qu'aux professionnels. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec le réseau des foyers de Genève, ainsi qu'avec le réseau d'aide aux victimes de violences du canton, en particulier les services sociaux communaux, les associations, l'hôpital, etc., ce réseau ayant des structures pour prendre également en charge des hommes victimes de violence, ce que ne fait pas l'association.

Environ 500 femmes domiciliées dans le canton, de toutes provenances sociales, ont été reçues individuellement l'an dernier, et la moitié d'entre elles bénéficient d'un suivi pouvant dépasser les 10 semaines. La majorité des femmes viennent de la Ville de Genève et elles sont suivies par celles de Lancy et de Meyrin.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation de l'association, la qualité du travail de cette dernière a été unanimement reconnue par les membres de la commission.

Divers points ont ensuite été soulevés, ainsi l'influence du stress, notamment celui lié à une crise économique, sur les violences conjugales a été soulignée, de même que la nécessité de développer des actions plus ciblées envers des femmes âgées.

Après le départ des intervenants, il ressort d'un tour de table que les commissaires pensent que l'activité de Solidarité Femmes mérite d'être développée et qu'ils sont favorables à une augmentation de la subvention.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012**b) Contrat de quartier – Etat de la situation – Audition de M. Eric TONDELIER, chef de projet**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : d'avril à septembre 2012, M. TONDELIER a travaillé à la définition du contrat de quartier et à son organisation avec les divers acteurs, surtout associatifs, du quartier et nous présente le contrat, résumé dans une plaquette qui sera distribuée à la population des Palettes et du Bachet. De septembre à novembre 2012, il sera mis en œuvre, puis, de décembre à avril 2013, on verra les premiers projets et les premières réalisations. La quatrième phase (mai-juin 2013) sera l'évaluation du contrat, la fin du mandat de M. TONDELIER et le transfert du projet au coordinateur– qui devrait alors être un collaborateur de l'administration communale.

Je n'irai pas trop dans les détails puisque le thème des contrats de quartier a déjà été présenté dans cette assemblée, mais pour rappel, le contrat a pour objectifs principaux de permettre à tous les habitants du quartier de s'engager concrètement pour l'amélioration de la qualité de vie, ainsi que de créer et développer les liens sociaux entre les habitants en vue d'une meilleure intégration et aussi de développer un partenariat efficace entre les habitants, les associations, les élus et les services communaux. Il fonctionne selon une dynamique interactive entre des projets soumis par les habitants –qui doivent concerner directement le quartier et avoir un intérêt pour la collectivité - et leur approbation par un comité de pilotage, qui est composé de représentants des parties intéressées et a pour mandat de gérer les demandes et le budget confié par la commune. Entre deux, un groupe d'accompagnement est sur le terrain, pour recueillir les demandes et faire suivre les projets.

Il y aura également une assemblée de quartier annuelle ou bisannuelle, à laquelle l'ensemble des habitants seront invités, qui informera la population, fera les bilans des projets, y compris financiers, définira des priorités et sollicitera des propositions de projet.

Lors de la discussion qui suit, M. TONDELIER relève un réel engouement de la part du monde associatif, des écoles et des travailleurs sociaux du quartier. La constitution précise et l'organisation du groupe de pilotage reste à définir, pour qu'il assure la meilleure articulation possible entre le contrat de quartier et le politique. Ces éléments seront précisés durant l'automne et une réunion de travail réunissant les personnes intéressées aura lieu le 17 octobre.

c) Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour la Villa Tacchini, en remplacement de Mme CASUTT

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : il s'agit d'une représentante, Mme VERGAIN qui a été désignée par acclamation.

d) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : le Président nous informe du vernissage d'une brochure sur le principe de l'accueil libre en présence de M. BEER, qui a eu lieu ce soir à 18h30 au Jardin Robinson d'Onex.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Par ailleurs, des dissensions ont été rapportées entre le comité du Centre de loisirs et de rencontres de Marignac et le Conseil administratif en lien avec un refus d'augmentation de poste et M. BONFANTI, qui représente la commune à Marignac, demande que le comité puisse être entendu à la commission. Il apparaît que le contentieux a des tenants et aboutissants complexes, liés à de nombreux points de discorde, mais aussi au mode de financement des postes de la FASe.

M. DEMIERRE, chef du service des affaires sociales, informe la commission qu'une rencontre sera organisée à l'instigation du coordinateur régional de la FASe – fondation genevoise pour l'animation socioculturelle - dont dépendent les animateurs, qui réunira des représentants de la Commune, des représentants du comité et le coordinateur de région. Il est décidé d'attendre les conclusions de cette rencontre pour décider de la réception éventuelle du comité du Centre à la commission.

Enfin, en réponse à la question d'une commissaire, il est précisé que les horaires des structures telles que les terrains d'aventure dépendent de conventions tripartites, mais que les initiatives personnelles de certaines équipes dépassent parfois le cadre de leurs attributions.

17) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 13 septembre 2012 – Rapporteur : M. Christian HAAS

a) Opération éco-social à Lancy

=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, M. RENEVEY rappelle que la commission avait déjà eu une information sur cette opération, qui consiste, en partenariat avec les SIG, en une remise à niveau énergétique des appartements dans le quartier des Palettes.

C'est Mme BOUSSINA qui vient présenter le bilan de cette intervention, qui de l'avis de tous, est un succès !

Mme BOUSSINA rappelle que l'opération éco-sociale s'inscrit dans le programme **éco 21 des SIG**. L'opération vise à favoriser l'implantation de nouvelles technologies, moins dévoreuses d'énergie, dans des "lieux à forte densité". Elle doit permettre à des ménages dont les revenus sont modestes d'alléger les factures d'électricité et de réduire la consommation d'électricité sur le canton.

Après Vernier, Onex et Meyrin, c'est donc Lancy qui a été sollicité pour participer à ce programme. Tenant compte des critères déterminés, c'est l'Etoile-Palettes qui a été choisie, ce qui représentait environ 800 ménages. La convention avec les SIG fixait les coûts, à savoir un budget de Fr. 300'000.-- dont Fr. 60'000.-- à la charge de la commune.

Un groupe de travail a été constitué au sein de l'administration, pour lancer et suivre ce projet, avec une équipe de 13 ambassadeurs. Ces jeunes de Contact emploi jeunes ont reçu une formation dispensée par les SIG et accompagnés de superviseurs durant les opérations.

Le but était donc de réduire de 15% la consommation d'électricité de l'ensemble des allées visitées, ce qui équivalait à la consommation de 100 ménages sur un an.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Pour illustrer le succès de cette opération, quelques chiffres :

- Plus de 90% des ménages ont été visités, avec un appui précieux, celui des concierges, qui ont joué un rôle déterminant !
- 8000 ampoules remplacées, 932 multiprises, 400 bouilloires, 550 chèques cadeaux, dont 258 utilisés au moment de la rédaction du bilan.

Tous les acteurs de cette opération ont également eu beaucoup de satisfaction :

Au niveau de la communication, Lancy TV et le Lancéen ont également satisfait et couvert l'événement. L'ensemble des intervenants et surtout les jeunes ont vécu ceci comme une très riche expérience, malgré le fait que ce type d'opération peut s'avérer difficile.

Dans le cadre de la discussion quelques commentaires des commissaires :

- Qu'il serait souhaitable de pouvoir reconduire ce type d'opérations, mais que tant pour les moyens mis en œuvre par les SIG que pour la commune, c'est une question de budget !
- Que ce type d'opération demande aussi des moyens humains dont on ne dispose pas toujours.
- Qu'une opération pourrait être reconduite à l'horizon 2014, mais cette fois du côté du Petit-Lancy.
- Il est aussi rappelé la discipline individuelle et citoyenne que devrait induire toute une série de gestes permettant des économies.

b) Unireso – Résultat de l'offre 2012 et projets 2013

=====
M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que, chaque année, des budgets relativement conséquents sont prévus pour aider la population à la mobilité douce. Il s'agit donc de faire un bilan de ces campagnes.

Mme GRASSET présente un tableau récapitulatif aux commissaires et commente quelques chiffres qu'on peut résumer ainsi :

- En 2005, il fallait se présenter et venir s'inscrire à la Mairie, les bons étaient ensuite envoyés à domicile, pour être ensuite encaissés auprès des agences TPG.
- A partir de 2010, et pour l'offre junior, soit les 10-24 ans, c'est un courrier à domicile qui a été envoyé, et a abouti à 883 abonnements juniors en juin 2010.
- Il est constaté aussi que la part de renouvellement des abonnements juniors augmente aussi.
- On constate une augmentation du nombre de gens qui prennent régulièrement les transports publics, profitant tant des offres de la commune que de subventions à l'abonnement fournies aux adultes par certaines entreprises.
- Pour 2013, il est proposé de renouveler l'offre juniors, par ailleurs une offre ciblée seniors sera proposée. Un courrier à domicile est prévu, et comme action de promotion, l'agence mobile des TPG viendrait à la place des Ormeaux pour accompagner cette offre !

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Mme GRASSET signale enfin que la commune vient de lancer une offre pour les entreprises qui encouragent le recours aux transports publics : l'offre est limitée à 50 cartes journalières maximum par entreprise, 1 au maximum par collaborateur et elle est limitée dans le temps. A Lancy, 35 entreprises sont concernées.

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : Lancy a obtenu pour la deuxième fois le Label Cité de l'énergie ! Elle a obtenu 69,1 % des critères pour le label, contre 53% la première fois, ce qui démontre les efforts consentis et reconnus.

La régie Brun a fourni un document récapitulant les petits travaux effectués sur les bâtiments du patrimoine financier pour diminuer les consommations. On obtient des chiffres encourageants : 14,75 % d'économie en consommation d'eau, 21% d'économie pour l'électricité, et ce avec des mesures simples. Ces travaux n'ont pas encore touché l'ensemble du patrimoine immobilier et vont s'étendre ces prochaines années.

En tant que membre de l'association ENERGO, la Ville de Lancy peut envoyer des techniciens suivre des formations ou demander de faire procéder à des petits audits. Sachant qu'avec ces mesures pour des bâtiments publics/administratifs, on peut atteindre 10% de diminution de consommation, un suivi pendant 5 ans sera fait sur la piscine de Marignac et l'école Tivoli. Si les résultats sont bons, il sera envisageable d'étendre ces démarches à d'autres bâtiments.

L'entreprise SERBECO qui travaille sur les points de récupération à Lancy, a mis en service son premier véhicule 100% électrique, alimenté par SIG Vital Soleil et un autre à l'énergie renouvelable.

Enfin, trois questions des commissaires pour savoir où en sont les thématiques des murs végétaux le bilan des éclairages publics et enfin un encouragement à des visites pédagogiques dans une exposition intitulée « ô soleil ».

- 18) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 septembre 2012 – Rapporteur : M. Damien BONFANTI
COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 11 septembre 2012 – Rapporteur : M. Christian HAAS**
-

a) Réflexion sur la vente des actions de Télélancy SA détenues par la Ville de Lancy

=====

M. BONFANTI présente le sujet : M. LANCE tient à rappeler que le télé-réseau communal a été créé en 1988. Celui-ci est géré par une société anonyme. 55 % des parts sont détenues par la Ville de Lancy, les 45 % restants le sont par l'entreprise UPC Cablecom. L'objectif de cette société était de réaliser un télé-réseau sur l'ensemble du territoire lanceléen et y amener le câble TV. Cet objectif a été atteint de manière générale. Depuis 6-7 ans, le télé-réseau lanceléen a été modernisé permettant aux abonnés de bénéficier de l'internet à haut débit et de la téléphonie en collaboration avec l'entreprise Naxoo qui fournit le contenu télévisuel.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Depuis quelques années, les techniques de diffusion ont évolué et la concurrence devient de plus en plus forte notamment avec les SIG et Swisscom. De plus, les régies donnent de plus en plus de liberté aux locataires de choisir la façon dont ils veulent recevoir la télévision.

Depuis plusieurs mois, il a été constaté une érosion du nombre d'abonnements au télé-réseau lancéen. Le chiffre actuel étant d'un peu plus de 10'000 abonnés.

Ainsi, les présidents des télé-réseaux de Lancy, Onex, Carouge, Prégny-Chambésy, Genthod et Genève ont entamé une réflexion sur l'intérêt pour les communes d'avoir encore des parts dans les télé-réseaux. S'agissant surtout d'une activité commerciale, les présidents des télé-réseaux estiment que les collectivités publiques n'ont pas pour rôle de faire de la concurrence aux fournisseurs de contenu.

La question est donc de savoir si les collectivités publiques doivent vendre ou non leurs actions. Les présidents des télé-réseaux ont mandaté une société pour évaluer la valeur des différents réseaux. Il s'agira par la suite de déterminer si les élus souhaitent ou non vendre les parts de la commune à une entité désireuse de les acheter au meilleur prix pour la commune. M. LANCE informe que la valeur d'un télé-réseau se calcule en fonction du nombre d'abonnés et qu'actuellement le télé-réseau est évalué à 800 francs par abonné. En cas de vente, la Ville de Lancy toucherait 55 % du prix global de vente.

L'autre problématique liée au télé-réseau est la télévision locale, à savoir Lancy TV. Dans la configuration actuelle, le télé-réseau diffuse Lancy TV qui est une chaîne locale pour l'ensemble des abonnés du télé-réseau lancéen. M. LANCE explique que la population lancéenne ainsi que les différentes sociétés sur la commune apprécient cette chaîne locale. Si la commune vend ses parts de Télélancy SA, les autorités devront négocier avec l'acheteur pour que celui-ci s'engage à diffuser Lancy TV.

M. LANCE signale encore que si les communes décidaient de vendre leur part, celles-ci devraient être vendues de façon commune pour avoir plus de poids face à un acheteur potentiel.

M. LANCE se fait un plaisir de répondre aux différentes questions :

- La Commune a touché Fr. 27'500.- de dividendes pour l'exercice 2011.
- C'est Télélancy SA qui a pris en charge tous les investissements liés au réseau depuis 1988.
- Les SIG sont en concurrence avec le télé-réseau parce que cette entreprise a pris la décision d'installer de la fibre optique dans la plupart des foyers du canton et qu'ils ont une convention avec Swisscom pour ce qui est du contenu.
- Les SIG ne sont pas intéressés à collaborer avec les télé-réseaux communaux. Leur objectif est d'avancer très vite avec le raccordement à la fibre optique et d'offrir cette prestation à toute la population genevoise.
- Les résultats de l'étude sur la valeur du télé-réseau seront communiqués avant la fin de l'année.
- La multinationale UPC Cablecom est bien sûr intéressée au rachat des 45 % de part. Cette entreprise souhaite une maîtrise totale des télé-réseaux sur le canton pour offrir son produit directement aux consommateurs.

Un commissaire estime que le télé-réseau n'a plus vraiment d'avenir. Il est donc pour la vente des parts dans Télélancy SA. Pour ce commissaire, la vraie question est de savoir ce qu'il va advenir de la télévision locale, à savoir Lancy TV. Il pense qu'il faut inclure cette problématique dans les futures négociations avec l'acheteur potentiel.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Un autre commissaire comprend que le Conseil administratif veuille se dessaisir des parts dans le télé-réseau tant que celles-ci ont encore une certaine valeur. S'il n'est pas contre la vente des parts, celui-ci souhaite avant tout la survie de la télévision locale.

M. LANCE souligne qu'actuellement le télé-réseau est bien entretenu et qu'il continue même à être modernisé. Il est prévu de passer de l'analogique au numérique prochainement ce qui diminuerait l'écart entre Swisscom TV et le télé-réseau. Il ajoute que la pression commerciale incite à la vente des actions avant que celles-ci ne perdent de la valeur. Pour ce qui en est de la télévision locale, M. LANCE négociera tant que faire se peut pour la sauvegarder.

Un autre commissaire relève que soit il est estimé que le télé-réseau est un élément de service public qui vise à ce que chacun ait accès à un service de base, soit on estime que l'on est entré dans une vision commerciale et que le marché peut répondre de manière satisfaisante à ces besoins. Il trouverait délicat que ce service soit privatisé et que certaines personnes continuent d'être obligées de le payer à travers leur loyer. Pour ce qui en est de Lancy TV, c'est un élément de service public sur la pérennisation duquel il semble que tout le monde s'entende.

b) Divers

=====

M. BONFANTI présente le sujet : un commissaire souhaite savoir si la Villa Bernasconi, dont la Ville de Lancy est propriétaire, a été dernièrement évaluée. M. LANCE lui répond que l'ensemble des immeubles du patrimoine administratif n'est pas réévalué. Le prix d'acquisition pourra être transmis à la commission.

19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voudrais tout d'abord saluer l'installation depuis lundi dernier d'un nouveau marché sur la place des Ormeaux, qui a vu l'arrivée de nouveaux commerçants en sus des deux qui venaient déjà devant l'école du Petit-Lancy.

Toutefois, cette démarche ne suffit de loin pas à « amabiliser » -selon la jolie expression d'une aînée- ce lieu qui est un échec total en matière de convivialité sauf pour les skateurs, ni à masquer de graves problèmes d'aménagement qui sont source de dangerosité majeure. En effet, les différences de niveaux entre les paliers sont à l'origine de nombreuses chutes, en particulier pour des aînés qui ont eu des blessures graves - à quand une plainte ? Et l'on redoute de voir l'impact des premières chutes de neige ou plaques de gel...

Par ailleurs, l'absence de signalisation au sol et de définition des zones de circulation des différents usagers complique grandement les déplacements des plus fragiles d'entre eux, piétons et cyclistes, notamment enfants et personnes âgées, bon nombre de voitures arrivant de Pont Rouge ou sortant de la route de Chancy ne s'imaginant pas devoir partager l'espace routier avec d'autres usagers et je me demande si l'on attend un accident grave pour prendre des mesures.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

Autres aspects, si, la journée, les agents municipaux limitent les infractions en verbalisant les voitures qui stationnent de manière indue, la nuit, on a l'impression de circuler dans un parking.

Enfin, en matière d'aménagement, la fontaine évoque des tuyaux d'égouts finissant - sa base est d'ailleurs devenue le réceptacle, par la grâce des courants d'air, de tous les papiers et plastiques traînant sur la place - et les bancs, pour autant qu'ils soient reconnus comme tels, sont totalement impraticables pour de nombreuses personnes âgées qui ne disposent ni de dossiers pour s'y appuyer, ni d'accoudoirs pour se relever. Je pense qu'il serait donc urgent de se repencher sur cette place avant qu'un nombre très conséquent de nos concitoyens ne s'y casse encore la figure, surtout avec l'arrivée de l'hiver.

M. PERRENOUD : j'ai une proposition. Pour compléter ce qu'a dit Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, notre groupe avait voté non car nous avons plus ou moins anticipé ce genre de chose. Maintenant, chacun doit assumer son vote, il faut réfléchir avant et ne pas venir pleurer après concernant cette place.

Ma proposition est de réfléchir plus avant lorsqu'on nous présente les projets.

M. MIZRAHI : j'aimerais vous signaler que samedi prochain, le 29 septembre, un bus de la Constituante fait le tour du canton pour promouvoir la nouvelle constitution. Il va s'arrêter à proximité de Lancy centre. Je vous invite tous à venir nous voir entre midi et 13h30, il y aura également un stand multipartite qui se tiendra au même emplacement à partir de 11h00. Vous êtes tous les bienvenus.

M. RENEVEY : j'ai un début de réponse pour la place des Ormeaux. Nous sommes conscients de ce problème. Cela commence à durer depuis un certain nombre de semaines pour ne pas dire de mois. Vous avez remarqué que nous avons posé des garde-corps qui n'étaient pas prévus au départ, nous avons fait des marquages au sol pour bien montrer le dénivelé. On se rend compte aujourd'hui que ce n'est pas suffisant puisqu'il y a toujours des chutes. Encore une fois la place est aux normes, mais, vu les chutes, il y a encore un certain nombre de problèmes qu'il faut régler.

Nous avons mandaté une étude auprès du BPA pour qu'il nous fasse des recommandations. Nous attendons ces prochains jours ou prochaines semaines le résultat de cette étude pour nous permettre de corriger le tir si cela est possible et, en parallèle, les différents services réfléchissent à la pose de bacs aux endroits les plus marquants pour montrer la difficulté et contourner les endroits les plus problématiques.

On essaie de mettre des choses, cela prend un peu de temps. On a aussi la signalisation qui n'est pas tout à fait adéquate puisque la demande est pendante auprès de la DGM pour mettre cette place en zone 20 km/h. Ce qui modifie tant la signalisation que le marquage, c'est pour cela que tout est encore provisoire.

On est conscient de cette problématique, on essaie de faire au mieux pour y répondre.

M. MIZRAHI : sur cette question de la place des Ormeaux, cela fait deux fois ce soir que j'entends que la place est aux normes, je me demande comment une place peut être aux normes et y avoir de tels problèmes d'accidents.

Je me demande aussi comment une place peut être aux normes lorsqu'elle est construite au départ avec des marches pour les accès aux commerces, j'aimerais savoir si ce problème a pu être réglé.

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

M. RENEVEY : je n'ai pas de réponse en l'état.

M. LANCE : en complément des informations de M. RENEVEY, il y a un groupe de concertation qui s'est constitué entre des représentants des habitants, des commerçants, des services de la commune, ainsi que des services de sécurité, qui discutent de la façon dont on pourrait améliorer cette place des Ormeaux avec les moyens limités dont nous disposons par rapport à cette architecture.

La séance est levée à 23h45

Le Secrétaire :

Dominique PERRIN

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 27 septembre 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.